



OIC/CFM-46/2019/ECO/RES/FINAL

**RESOLUTIONS
SUR
LES AFFAIRES ECONOMIQUES**

**ADOPTÉES PAR LA 46^{ÈME} SESSION DU CONSEIL DES MINISTRES
DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES**

**« SESSION DES CINQUANTE ANS DE COOPÉRATION INTRA-
ISLAMIQUE : FEUILLE DE ROUTE POUR LA PROSPÉRITÉ ET LE
DÉVELOPPEMENT »**

Abu Dhabi, Emirats Arabes Unis

01-02 MARS 2019

N°	Titre	Page
1	Résolution N° 1/46-E sur l'Agriculture, le Travail et l'Emploi	3
2	Résolution N° 2/46-E sur le Commerce intra-OCI, l'investissement, le Tourisme et le Transport	8
3	Résolution N° 3/46-E sur la Réduction de la pauvreté et les Programmes spéciaux	19
4	Résolution N° 4/46-E sur l'Assistance économique aux Etats membres de l'OCI et aux communautés musulmanes des territoires en conflit/occupés et des pays non membres de l'OCI dans le contexte du mandat de l'OCI	25
5	Résolution N° 5/46-E sur la mise en œuvre des décisions du COMCEC	29
6	Résolution N° 6/46-E sur les activités des institutions de l'OCI œuvrant dans le domaine économique	31

RÉSOLUTION N°1/46-E
SUR
L'AGRICULTURE, LE TRAVAIL ET L'EMPLOI

La quarante-sixième session du Conseil des ministres des Affaires étrangères de l'Organisation de la Coopération islamique (Session des cinquante ans de Coopération Intra-islamique : Feuille de route pour la prospérité et le développement), tenue à Abu Dhabi (Émirats arabes unis) les 24-25 Jomada Al-Akhirah 1440H, (1^{er}-02 mars 2019) ;

En application des dispositions pertinentes de la Charte de l'Organisation de la Coopération Islamique relatives à la consolidation de la coopération intra-OCI dans le domaine socio-économique ;

Rappelant le programme d'action OCI-2025, adopté par la treizième conférence au Sommet Islamique tenue à Istanbul (République de Turquie) les 14 et 15 avril 2016 ;

Rappelant également l'Accord général de coopération économique, technique et commerciale entre les États membres de l'OCI, adopté en vertu de la résolution n°1/8-E de la huitième session du CMAE tenue à Tripoli (Libye) du 16 au 22 mai 1977 ;

Réaffirmant l'accord de promotion, de protection et de garantie des investissements entre les États membres de l'OCI, adopté par la douzième session du CMAE tenue à Bagdad (Iraq) du 1^{er} au 5 juin 1981 ;

Rappelant les résolutions sur les questions économiques adoptées par le Conseil des Ministres des Affaires Etrangères à sa quarante-cinquième session, tenue à Dhaka (République Populaire du Bangladesh) les 5 et 6 mai 2018 ;

Prenant acte du rapport du Secrétaire général sur la coordination des activités des organes subsidiaires, des institutions spécialisées et affiliées à l'OCI, conformément à la résolution n°6/18-AF adoptée à la dix-huitième session du Conseil des ministres des Affaires étrangères tenue à Riyad, Royaume d'Arabie saoudite du 13 au 16 mars 1989 ;

Réaffirmant les résolutions pertinentes du Comité Permanent de Coopération Economique et Commerciale de l'OCI (COMCEC), en particulier celles adoptées par la 34^{ème} session du COMCEC tenue à Istanbul, République de Turquie, du 26 au 29 novembre 2018 ;

Tenant compte des rapports sur les activités des différentes institutions de l'OCI dans le domaine économique, à savoir : SESRIC, le CIDC, le groupe BID et le SMIIC ;

Ayant examiné le rapport du Secrétaire général ;

A. AGRICULTURE, DÉVELOPPEMENT RURAL ET SÉCURITÉ ALIMENTAIRE

Réaffirmant les résolutions sur la promotion de la sécurité alimentaire et du développement agricole dans les États membres de l'OCI, en particulier celles adoptées par la septième Conférence Ministérielle de l'OCI sur la sécurité alimentaire et le développement agricole, tenue à Astana (République du Kazakhstan) du 26 au 28 avril 2016 ;

Rappelant les résolutions pertinentes du Comité Permanent de Coopération Economique et Commerciale de l'OCI (COMCEC), en particulier celles adoptées par la 34^{ème} session du COMCEC tenue à Istanbul, République de Turquie, du 26 au 29 novembre 2018 ;

Considérant le rôle essentiel de l'agriculture dans la stimulation de la croissance socio-économique et du développement durable dans de nombreux États membres de l'OCI, en particulier dans les pays les moins avancés, en termes de revenus, d'emploi et de réduction de la pauvreté ;

Consciente de la nécessité de consolider les divers organes exécutifs de l'OCI œuvrant dans le secteur de l'agriculture ;

Prenant acte de l'entrée en vigueur définitive du Statut de l'Organisation Islamique pour la Sécurité Alimentaire (IOFS) à compter du 19 février 2018 et les préparatifs en cours dans le cadre de la convocation de la deuxième session de l'Assemblée générale de l'IOFS à Astana (Kazakhstan) en 2019 ;

Se félicitant du soutien du gouvernement du Kazakhstan au lancement du secrétariat de l'IOFS et au financement du budget administratif de l'IOFS pour 2018/2019 ;

Exprimant sa gratitude au gouvernement de la République de Turquie pour son offre d'accueillir la huitième Conférence Ministérielle de l'OCI sur la sécurité alimentaire et le développement agricole (MCF SAD) au cours du dernier trimestre de 2019 ;

Consciente de l'action en cours concernant la préparation des programmes d'action de l'OCI pour le développement de produits agricoles stratégiques (blé, riz et manioc) ;

Se félicitant des efforts déployés par le Comité Permanent pour la Coopération Economique et Commerciale de l'OCI (COMCEC) en vue de renforcer la coopération économique et commerciale entre ses États membres, en particulier par le biais du Groupe de Travail sur l'Agriculture du COMCEC et du mécanisme de financement de projets du COMCEC ;

Prenant acte avec satisfaction des approbations de financement de la BID pour l'agriculture en 2017, à hauteur de 720 millions USD pour le financement de 46 projets dans le secteur de l'agriculture dans les États membres de l'OCI ;

Se félicitant de la collaboration accrue entre les institutions de l'OCI en matière de financement et d'échange d'expertise, y compris le partenariat avec les organisations et institutions régionales compétentes ;

Prenant en compte les rapports sur les activités des différentes institutions de l'OCI dans le domaine du développement agricole et de la sécurité alimentaire ;

1. **EXHORTE** les États membres à soutenir la mise en œuvre du plan d'action quinquennal de l'IOFS, y compris les investissements intra-OCI dans les infrastructures agricoles et rurales et les projets agricoles transfrontaliers.
2. **INVITE** les États Membres qui ne l'ont pas encore fait à signer et à ratifier le Statut de l'IOFS dans les meilleurs délais.
3. **INVITE EGALEMENT** tous les États Membres **et toutes les institutions et organes concernés de l'OCI** à participer activement à la huitième Conférence Ministérielle de l'OCI sur la sécurité alimentaire et le développement agricole (MCFSAD) prévue pour se tenir à Istanbul, République de Turquie au cours du dernier trimestre de 2019.
4. **PRIE INSTAMMENT** les États Membres de fournir au Secrétariat général leurs contributions nationales quant à la préparation des programmes d'action de l'OCI pour le développement de produits agricoles stratégiques (blé, riz et manioc), dans les meilleurs délais.
5. **DEMANDE** au Secrétaire général de soumettre les projets de programmes d'action de l'OCI pour le développement de produits agricoles stratégiques, **en collaboration avec les institutions et organes compétents de l'OCI, y compris l'IOFS, le COMCEC, le Groupe de la BID et le SESRIC**, à la huitième Conférence Ministérielle de l'OCI sur la sécurité alimentaire et le développement agricole.

B. TRAVAIL ET EMPLOI

Consciente des dispositions du Cadre de Coopération de l'OCI pour le travail, l'emploi et la protection sociale, adopté lors de la deuxième Conférence Islamique des Ministres du Travail (ICLM), visant à promouvoir la coopération au sein de l'OCI en matière de travail, d'emploi et de protection sociale ;

Rappelant les conclusions de la quatrième Conférence Islamique des Ministres du Travail tenue à Djeddah (Royaume d'Arabie saoudite) les 21 et 22 février 2018, y compris sa résolution et sa déclaration ;

Soulignant la nécessité d'une mise en œuvre rapide du Cadre de Coopération de l'OCI sur le travail, l'emploi et la protection sociale et des résolutions des conférences islamiques des ministres du Travail, en particulier de la résolution de la 4^{ème} conférence ;

Soulignant également la nécessité de réintroduire le Programme exécutif pour la mise en œuvre du Cadre de coopération de l'OCI en matière de travail, d'emploi et de protection sociale dans les domaines de la coopération thématique, ainsi que l'appui actif des pays chefs de file de l'OCI à cet égard ;

Se félicitant de la signature du Statut du Centre du travail de l'OCI par le Royaume d'Arabie Saoudite le 11 novembre 2018, et de sa ratification par la République d'Azerbaïdjan le 01 octobre 2018

Consciente du fait que, en 2015, le taux de chômage des pays de l'OCI était mesuré à 7,4%, ce qui était supérieur à la moyenne mondiale de 5,7%, soulignant ainsi la nécessité de créer de nouvelles opportunités d'emploi et d'appliquer les dispositions du Cadre de travail de l'OCI, pour le travail, l'emploi et la protection sociale ;

Soulignant l'efficacité de la collaboration intra-OCI en matière de travail et d'emploi, y compris la mise en œuvre de : 1) l'accord de l'OCI sur la Reconnaissance Mutuelle (ARM) de la main-d'œuvre qualifiée ; 2) Accord Bilatéral de l'OCI sur les normes de l'échange de main-d'œuvre ; et 3) Stratégie du marché du travail de l'OCI ;

Exprimant sa gratitude au gouvernement des Émirats arabes Unis pour son offre d'accueillir la cinquième Conférence Islamique des Ministres du Travail en 2020 ;

Se félicitant des efforts déployés par le Comité permanent pour la coopération économique et commerciale de l'OCI (COMCEC) en vue de renforcer la coopération économique et commerciale entre ses États membres, notamment par l'intermédiaire du groupe de travail sur la réduction de la pauvreté et du mécanisme de financement de projets du COMCEC ;

Félicitant également les différentes institutions de l'OCI pour la mise en œuvre de projets de renforcement des capacités et d'assistance technique dans les domaines du travail, de l'emploi et de la protection sociale ;

1. **DEMANDE** aux États Membres d'indiquer leurs domaines d'avantage comparatif en matière de travail et d'emploi aux fins du renforcement des capacités et de l'échange d'expertise dans les domaines de coopération connexes envisagés dans

le Cadre de la Coopération de l'OCI en matière de travail, d'emploi et de protection sociale.

2. **DEMANDE EGALEMENT** au Secrétaire général, en consultation avec le président de la 4ème Conférence Islamique des Ministres du Travail, d'élaborer un nouveau programme exécutif pour le Cadre de Coopération de l'OCI en matière de travail, d'emploi et de protection sociale, en mettant l'accent sur le soutien aux pays chefs de file dans ce domaine.
3. **DEMANDE** en outre aux États membres de fournir au Secrétariat général des informations détaillées sur la mise en œuvre respective de : 1) de l'accord de l'OCI sur la Reconnaissance Mutuelle (ARM) de la main-d'œuvre qualifiée ; 2) l'Accord bilatéral sur les normes de l'échange de main-d'œuvre au sein de l'espace OCI ; et 3) la Stratégie du marché du travail de l'OCI.
4. **REITERE** sa demande antérieure aux États Membres de signer et de ratifier le Statut du Centre du Travail de l'OCI, selon le cas, et dans les meilleurs délais.

C. DISPOSITION GÉNÉRALE :

DEMANDE au Secrétaire général d'assurer le suivi de la mise en œuvre de cette résolution et de soumettre un rapport détaillé sur chacun des points énumérés de A à B à la 47^{ème} session du Conseil des Ministres des Affaires Etrangères.

RÉSOLUTION N°2/46-E
SUR
Le COMMERCE INTRA-OCI, LES INVESTISSEMENTS,
LE TOURISME ET LE TRANSPORT

La quarante-sixième session du Conseil des ministres des Affaires étrangères de l'Organisation de la Coopération islamique (Session des cinquante ans de Coopération Intra-islamique : Feuille de route pour la prospérité et le développement), tenue à Abu Dhabi (Émirats arabes unis) les 24-25 Joumada Al-Akhirah 1440H, (1^{er}-02 mars 2019) ;

En application des dispositions pertinentes de la Charte de l'Organisation de la Coopération Islamique sur la consolidation de la coopération intra-OCI dans le domaine socio-économique ;

Rappelant le programme d'action OCI-2025, adopté par la treizième Conférence au Sommet Islamique tenue à Istanbul (République de Turquie) les 14 et 15 avril 2016 ;

Rappelant également l'Accord général de coopération économique, technique et commerciale entre les États membres de l'OCI, adopté en vertu de la résolution n°1/8-E de la huitième session du CMAE tenue à Tripoli (Libye) du 16 au 22 mai 1977 ;

Réaffirmant l'accord de promotion, de protection et de garantie des investissements entre les États membres de l'OCI, adopté par la douzième session du CMAE tenue à Bagdad (Iraq) du 1^{er} au 5 juin 1981 ;

Rappelant les résolutions sur les questions économiques adoptées par le Conseil des Ministres des Affaires Etrangères à sa quarante-cinquième session, tenue à Dhaka (République Populaire du Bangladesh) les 5 et 6 mai 2018 ;

Réaffirmant les résolutions pertinentes du Comité Permanent de Coopération Economique et Commerciale de l'OCI (COMCEC), en particulier celles adoptées par la 34^{ème} session du COMCEC tenue à Istanbul, République de Turquie, du 26 au 29 novembre 2018 ;

Prenant en compte les rapports sur les activités des diverses institutions de l'OCI dans le domaine économique, à savoir : le SESRIC, le CIDC, le groupe BID, l'ICCIA et le SMIIC ;

Ayant examiné le rapport du Secrétaire général ;

A. COMMERCE INTRA-OCI ET INVESTISSEMENT

Réaffirmant la résolution n°1/45-E adoptée à la 45^{ème} session du Conseil des Ministres des Affaires Etrangères tenue à Dhaka, République Populaire du Bangladesh, les 5 et 6 mai 2018, relative au commerce et aux investissements au sein de l'espace OCI ;

Rappelant les résolutions pertinentes du COMCEC, en particulier la résolution adoptée par la 34^{ème} session du COMCEC tenue à Istanbul, République de Turquie, les 26 et 29 novembre 2018 ;

Gardant à l'esprit le Rapport et les Recommandations issus du Forum sur les Agences de Promotion de l'Investissement (APIs) des États membres de l'OCI, tenu à Riyad, Royaume d'Arabie Saoudite, le 24 mai 2016, et en particulier la nécessité d'organiser des forums régionaux annuels d'investissement dans les régions clés de l'OCI pour attirer davantage d'investissements étrangers directs dans ces régions ;

Consciente de la nécessité de promouvoir la participation publique-privée à la promotion des investissements intra-OCI ;

Inspirée par les mesures de facilitation du commerce et de l'investissement de l'OCI, y compris la mise en œuvre du TPS-OCI et de ses protocoles ;

Rappelant également la décision de l'Assemblée générale paritaire des organes subsidiaires, en particulier en ce qui concerne les activités du CIDC et du SESRIC sur les questions relatives au commerce et à l'investissement ;

Prenant acte du rapport 2018 du CIDC sur «Le commerce entre les États membres de l'OCI» ; **Notant** l'augmentation du volume net des échanges intra-OCI de 15,8%, passant de 278,2 milliards USD en 2016 à 322,2 milliards USD en 2017 ;

Exprimant sa satisfaction quant à l'augmentation de 6% de la part du commerce intra-OCI dans le commerce extérieur global des États Membres, passant de 18,7% en 2016 à 19,8% en 2017 ;

Prenant acte du fait que 28 pays de l'OCI ont déjà atteint l'objectif de 25% d'échanges commerciaux intra-OCI défini dans le Programme d'Action OCI-2025 ;

Se félicitant de l'augmentation constante du financement du commerce et de l'assurance des entreprises par les organes compétents de l'OCI, qui comprend des approbations commerciales cumulatives par la Société Islamique Internationale pour le Financement du Commerce (ITFC) à hauteur de 3,7 milliards USD à la fin du troisième trimestre 2018, et des diverses assurances commerciales accordées par Société Islamique pour

l'Assurance du Crédit à l'Investissement et à l'Exportation (ICIEC) pour un montant de 6,79 milliards de dollars américains au cours des 10 premiers mois de 2018 ;

Se félicitant également de la récente soumission par les membres du Conseil de Coopération du Golfe (CGC) d'une liste de concessions mise à jour conformément aux exigences du SPC-OCI le 21 novembre 2018 ;

Soulignant la nécessité de tenir compte des priorités commerciales nationales dans le programme de travail du CIDC, conformément à la résolution n°1/45-E (B-1) adoptée par le 43^{ème} CMAE ;

Notant avec satisfaction les conclusions de l'atelier sur la «Onzième Conférence Ministérielle post-OMC des États membres de l'OCI», organisé par le CIDC en coopération avec le Groupe de la Banque de Développement des Nations Unies à Dubaï, aux Émirats Arabes Unis, les 19 et 20 novembre 2018 ;

Se félicitant de la réussite de la deuxième exposition sur le mobilier et la décoration des États membres de l'OCI, tenue à Djeddah, en Arabie saoudite, du 13 au 16 mars 2018, et de la onzième exposition sur l'agroalimentaire dans les États membres de l'OCI, à Djeddah, en Arabie Saoudite tenue du 20 au 23 mars 2018 ;

Exprimant sa gratitude au gouvernement de la République de Turquie pour avoir convoqué le Sommet mondial du halal (WHS) et la 6^{ème} Exposition halal de l'OCI, en coopération avec le CIDC et le SMIIC, à Istanbul, en Turquie, du 29 novembre au 2 décembre 2018 ;

Exprimant également sa gratitude pour le succès de la 13^{ème} Assemblée générale de l'Institut de Normalisation et de Métrologie des Pays Islamiques (SMIIC) tenue à la Mecque (Royaume d'Arabie Saoudite) le 5 novembre 2018, notamment l'adoption des principales activités stratégiques pour la période 2019-2020, , entre autres questions, ont mis en exergue la prise de conscience sociale accrue concernant le SMIIC et les normes de l'OCI/SMIIC ; et le renforcement des capacités et programmes de formation pour les États membres du SMIIC ;

Prenant note des conclusions de la « Réunion d'experts de haut niveau de l'OCI sur les obstacles à l'investissement en Afrique : défis et opportunités », tenue à Casablanca, Royaume de Maroc les 24 et 25 janvier 2018 ;

Prenant également note du lancement réussi du Centre financier international d'Astana (AIFC) au Kazakhstan et **encourageant** tous les États Membres à tirer parti des facilités de l'AIFC, à savoir l'AIFC Stock Exchange (AIX), la finance islamique, la finance verte, etc. ;

Se félicitant des résultats positifs du Forum des Affaires de l'Accord d'Agadir et des États membres de l'Afrique de l'Ouest, organisé par le CIDC, l'ITFC et l'Unité Technique de l'Accord d'Agadir (ATU) à Casablanca, Royaume du Maroc les 10 et 11 mai 2018 ;

Se félicitant également des efforts déployés par le Comité permanent pour la coopération économique et commerciale de l'OCI (COMCEC) en vue de renforcer la coopération économique et commerciale entre ses États membres, notamment par l'intermédiaire du groupe de travail sur le commerce du COMCEC et du mécanisme de financement de projets du COMCEC ;

Se félicitant de l'offre du Gouvernement de la République de Tunisie d'accueillir le deuxième Forum régional de l'OCI sur l'investissement à Tunis durant **le premier semestre** de 2019 ;

1. **REITERE** son invitation aux États membres qui n'ont pas encore signé ou ratifié l'Accord-cadre sur le Système de Commerce Préférentiel entre les États membres de l'OCI (TPS-OCI), PRETAS et les règles d'origine, de le faire à leur convenance, notamment : la présentation de leur liste de produits et de leur liste de concessions ;
2. **APPELLE** les États membres à participer activement au deuxième forum régional de l'OCI sur l'investissement, qui se tiendra à Tunis, République tunisienne, au premier **semestre** de 2019, et soumettra notamment les projets d'investissement bancables, tels que mentionnés dans les notes verbales du Secrétariat général et **invite** le Secrétariat général à informer le COMCEC des débats et des résultats du forum.
3. **DEMANDE** à tous les États membres de participer activement à l'«EXPO 2020 Dubaï», qui se tiendra à Dubaï (Émirats arabes unis) du 20 octobre 2020 au 10 avril 2021, sur le thème «Connecter les esprits pour créer l'avenir» ;
4. **INVITE** le CIDC et le groupe de la BID à poursuivre leurs efforts en vue de sensibiliser les États membres sur l'importance des accords de l'OMC, les négociations commerciales et leurs effets sur leurs économies ; les **invite** à mettre en commun leurs ressources et à coordonner leurs efforts pour renforcer les capacités institutionnelles des États membres de l'OCI dans les domaines liés à l'OMC.
5. **SE FELICITE** de la volonté du gouvernement de la République de Turquie, en particulier le Bureau d'Appui aux Investissements, suite à la proposition du Secrétaire général de l'OCI, de convoquer une conférence de haut niveau sur les investissements publics et privés à Istanbul à la fin de l'année 2019, en coopération

avec le Secrétariat général et la Banque islamique de développement, avec la participation des agences publiques concernées, des investisseurs privés, des investisseurs institutionnels ainsi que des institutions compétentes de l'OCI, y compris le Groupe de la Banque islamique de développement.

B. MECANISME PERMANENT DE REGLEMENT DES DIFFERENDS D'INVESTISSEMENT DANS L'OCI

En application des dispositions pertinentes de la Charte de l'Organisation de la Coopération Islamique sur la consolidation de la coopération intra-OCI dans le domaine socio-économique ;

Réaffirmant l'accord de promotion, de protection et de garantie des investissements entre les États membres de l'OCI, adopté à la douzième session du CMAE tenue à Bagdad (Iraq) du 1er au 5 juin 1981 et entré en vigueur le 25 février 1988, en particulier l'article 17 prévoyant la création d'un organe pour le règlement des différends relatifs aux investissements dans le cadre dudit accord ;

Notant que l'article 17 de l'Accord sur la Promotion, la Protection et la Garantie des Investissements prévoit la création d'un organe permanent pour le règlement des conflits nés en dehors du présent accord ;

Rappelant la résolution n°1/43-E adoptée à la 43e session du Conseil des Ministres des Affaires Etrangères, tenue à Tachkent (République d'Ouzbékistan) les 18 et 19 octobre 2016, qui a mandaté le Secrétaire général en consultation avec les États membres et les organes/institutions compétents de l'OCI à proposer des modalités pour la création d'un organe permanent pour le règlement des différends nés de l'Accord sur la promotion, la protection et la garantie des investissements entre les États membres de l'OCI ;

Rappelant également la recommandation du Forum des agences de promotion de l'investissement des États membres de l'OCI, tenu à Riyad, Royaume d'Arabie saoudite, le 24 mai 2016, concernant la création d'un organe permanent aux fins de l'arbitrage des différends relatifs aux investissements entre les investisseurs ou les personnes morales opérant dans les États membres de l'OCI ;

Exprimant sa gratitude pour le soutien généreux de la BID qui a affecté un expert pour faciliter la création du mécanisme ;

En application de la note conceptuelle sur la création du Mécanisme Permanent pour le Règlement des Conflits nés en dehors de l'Accord sur la Promotion, la Protection et la Garantie des Investissements entre les Etats membres de l'Organisation de la Coopération Islamique, soumis par le Secrétariat général ;

Consciente de l'importance capitale de conformer le présent Accord aux instruments juridiques internationaux modernes régissant les investissements, aux objectifs du développement durable, ainsi qu'aux politiques et stratégies modernes des Etats membre dans le domaine des investissements ;

Reconnaissant que la création d'un organe permanent pour le règlement des conflits relatifs aux investissements, en dehors dudit Accord aidera à atteindre les objectifs susmentionnés ;

1. **Prend Note** du document de synthèse contenu dans le rapport du Secrétaire général, qui propose des modalités pour la création d'un organe permanent de règlement des différends découlant de l'Accord sur la promotion, la protection et la garantie des investissements entre les États membres de l'Organisation de la coopération islamique.
2. **DEMANDE** au Secrétariat général de soumettre le document conceptuel à une réunion du groupe intergouvernemental d'experts à composition non limitée, puis au COMCEC, afin de permettre la poursuite des discussions entre les États membres et les institutions compétentes de l'OCI en vue de déterminer les modalités appropriées pour répondre aux exigences du susdit accord.
3. **SOULIGNE** que toutes les étapes et tous les processus juridiques devraient, en premier lieu, être discutés et convenus entre les États parties au dit accord.

C. DÉVELOPPEMENT DU SECTEUR DU TOURISME

En application des dispositions du Cadre de l'OCI pour le Développement et la Coopération dans le domaine du Tourisme entre les États membres de l'OCI, adopté par la 6^{ème} Conférence Islamique des Ministres du Tourisme (CIMT) tenue à Damas, en République Arabe de Syrie, du 29 juin au 2 juillet 2008 ;

Rappelant la résolution sur le développement du tourisme adoptée par la 45^{ème} session du Conseil des Ministres des Affaires Etrangères tenue à Dhaka, République Populaire du Bangladesh, les 5 et 6 mai 2018, concernant le développement du tourisme dans les États membres de l'OCI ;

Rappelant également les résolutions pertinentes du COMCEC, en particulier celles adoptées par la 34^{ème} session du COMCEC tenue à Istanbul, République de Turquie, du 26 au 29 novembre 2018 ;

Réaffirmant la résolution sur le développement du tourisme dans les États membres de l'OCI, adoptée par la 10^{ème} Conférence Islamique des Ministres du Tourisme, tenue à Dhaka (Bangladesh) du 5 au 7 février 2018 ;

Exprimant sa satisfaction devant l'augmentation du nombre du flux de touristes intra-OCI de 18,4 millions en 2000 à 67,7 millions en 2017 ;

Se félicitant de la désignation de Tabriz en tant que ville touriste de l'OCI 2018, tenue à Tabriz, en République Islamique d'Iran le 25 avril 2018 ;

Exhortant tous les États Membres à tirer profit de leur participation aux diverses cérémonies et activités commémoratives organisées en faveur de Dhaka en tant que ville touriste de l'OCI 2019 dans le but de promouvoir le tourisme intra-OCI ;

Se félicitant de la conclusion positive du cours de formation sur l'amélioration de l'écosystème du tourisme islamique dans les États membres de l'OCI : développement des destinations et de l'industrie touristique, organisé par le SESRIC à Malatya (Turquie) du 9 au 12 juillet 2018, dans le cadre de la mise en œuvre de la feuille de route stratégique pour le développement du Tourisme Islamique ;

Se félicitant également des efforts déployés par le Comité Permanent pour la Coopération Economique et Commerciale de l'OCI (COMCEC) en vue de renforcer la coopération économique et commerciale entre les États membres de l'OCI, notamment par l'intermédiaire du groupe de travail sur le tourisme du COMCEC et du mécanisme de financement de projets du COMCEC ;

Se félicitant également des contributions des différentes institutions de l'OCI au développement du secteur du tourisme :

1. **EXHORTE** tous les États membres et les institutions de l'OCI concernées à mettre en œuvre les dispositions de la feuille de route stratégique pour le développement du tourisme islamique, en particulier les cinq domaines de coopération thématiques clés, à savoir les données et le suivi, le développement des politiques et des réglementations, le marketing et la promotion, développement de la destination et de l'industrie ainsi que le renforcement des capacités.
2. **APPELLE** tous les États membres et les institutions de l'OCI à tirer profit de leur participation aux diverses cérémonies et activités commémoratives organisées à Dhaka (République populaire du Bangladesh) en tant que ville touriste de l'OCI 2019 pour promouvoir le tourisme intra-OCI.

3. **INVITE** le Secrétariat général à prendre attache avec le gouvernement de l'Azerbaïdjan dans les meilleurs délais, au sujet des dispositions à prendre pour la commémoration de Gabala comme ville touristique 2020 de l'OCI.
4. **INVITE** les États Membres et leurs entités du secteur privé respectives à promouvoir le tourisme intra-OCI en participant activement à la foire du tourisme de l'OCI prévue pour se tenir à Koweït-City, dans l'État du Koweït en 2019, y compris l'évènement en marge à savoir le Forum sur les Investisseurs Privés Publics dans le Secteur du Tourisme.
5. **EXHORTE** tous les États membres à participer activement à la onzième Conférence Islamique des Ministres du Tourisme (ICTM) qui se tiendra en République d'Azerbaïdjan en 2020.

D. SECTEUR PRIVÉ

Réaffirmant les dispositions pertinentes de la résolution n°2/45-E adoptée lors de la 45^{ème} session du Conseil des Ministres des Affaires Etrangères tenue à Dhaka (République Populaire du Bangladesh) les 5 et 6 mai 2018 ;

Prenant acte des résolutions pertinentes du COMCEC, en particulier celles adoptées par la 34^{ème} session du COMCEC tenue à Istanbul, République de Turquie, du 26 au 29 novembre 2018 ;

Se félicitant des efforts déployés par le Comité Permanent pour la Coopération Economique et Commerciale de l'OCI (COMCEC) en vue de renforcer la coopération entre les États membres de l'OCI dans le domaine du développement du secteur privé, notamment par le biais des groupes de travail du COMCEC et du mécanisme de financement des projets du COMCEC ;

Reconnaissant que le secteur privé constitue le principal moteur de l'emploi, de la croissance, de l'investissement, du commerce et de l'innovation et qu'il a un rôle central à jouer dans la réduction de la pauvreté, le développement durable et la croissance inclusive ;

Exprimant sa satisfaction du fait qu'à la fin de 2017, les approbations cumulées du secteur privé de la Société Islamique pour le Développement du Secteur Privé (ICD) ont atteint 5,9 milliards USD pour soutenir 390 projets dans les États membres de l'OCI ;

Exprimant également son appréciation pour les conclusions positives de la 34^{ème} assemblée générale de la Chambre Islamique de Commerce, de l'Industrie et de l'Agriculture (ICCIA), tenue à Djeddah, Royaume d'Arabie Saoudite, le 22 mai 2018, et de la 27^{ème} session du Conseil d'Administration de l'ICCIA, tenue à Jakarta, en

République d'Indonésie, les 22-23 octobre 2018 ; **se félicitant** de la nomination d'un nouveau secrétaire général de l'ICCIA ;

Se félicitant de la convocation du programme de formation sur le plaidoyer de l'entrepreneuriat technologique et la gestion des incubation d'entreprises et des parcs technologiques, tenu à Istanbul (Turquie) du 23 au 25 avril 2018, organisé par l'ICCIA en collaboration avec le Fonds Fiduciaire Perez-Guerrero pour la Coopération Sud-Sud (PGTF) et l'Union des Chambres de Commerce et d'Industrie Turques (TOBB) ;

Prenant en compte le rapport sur les activités de l'ICCIA, notamment dans le domaine de la promotion du commerce, de l'organisation de foires commerciales spécialisées et de forums d'entreprises, ainsi que d'ateliers de renforcement des capacités ;

1. **INVITE** tous les États membres à participer activement au forum du secteur privé de l'OCI, qui se tiendra en 2019, dans le but d'intégrer le rôle du secteur privé dans le développement socio-économique.
2. **REITERE** sa demande aux États membres de désigner leurs chambres de commerce de tutelle comme membres accrédités de l'ICCIA, afin de renforcer la composition de l'ICCIA et le soutien à cet important représentant corporatif de l'OCI.

E. DEVELOPPEMENT DU TRANSPORT

Rappelant la résolution sur la coopération dans le domaine des transports entre les États membres de l'OCI adoptée par la première Conférence Ministérielle de l'OCI sur les Transports, tenue à Istanbul (Turquie) du 7 au 10 septembre 1987 ;

Réaffirmant la résolution n°1/45-E adoptée à la 45^{ème} session du Conseil des Ministres des Affaires Etrangères tenue à Dhaka (République Populaire du Bangladesh) les 5 et 6 mai 2018, relative à la coopération en matière de transport pour l'intégration économique régionale grâce à la connectivité multisectorielle pour une prospérité partagée;

Rappelant les résolutions pertinentes du COMCEC, et la résolution adoptée par la 34^{ème} session du COMCEC tenue à Istanbul, République de Turquie, du 26 au 29 novembre 2018 ;

Soulignant la nécessité de mettre en œuvre le projet de chemin de fer de l'OCI entre Dakar et Port-Soudan en tant que couloir de transport multimodal, ainsi que d'autres projets de connectivité des transports transfrontaliers dans les États membres de l'OCI ;

Reconnaissant l'importance de la connectivité de transport intra-OCI pour faciliter l'accès aux marchés, aux opportunités économiques et aux services sociaux dans

plusieurs pays de l'espace de l'OCI, ainsi que pour contribuer au développement économique et à la réduction de la pauvreté dans les pays de l'OCI ;

Convaincu qu'un système de transport efficace constitue la condition sine qua none du développement économique et un atout pour la concurrence internationale ;

Consciente du fait que les réseaux de transport entre les États membres de l'OCI restent mal connectés et de la nécessité de renforcer les efforts de coopération dans le secteur des transports par le montage et l'exécution de projets communs ;

Saluant les efforts du Comité Permanent pour la Coopération Economique et Commerciale de l'OCI (COMCEC) visant à renforcer la coopération économique et commerciale entre les États membres de l'OCI, notamment par l'intermédiaire du groupe de travail sur le transport et la communication du COMCEC et du mécanisme de financement de projets du COMCEC ;

Appréciant les travaux en cours sur la convocation de la deuxième conférence des Ministres des Transport de l'OCI à Khartoum (République du Soudan) ;

Prenant acte avec satisfaction des efforts déployés par les institutions compétentes de l'OCI, en particulier la BID, dans le cadre de leurs mandats respectifs, en vue de soutenir le développement des infrastructures de transport dans les États membres de l'OCI ;

1. **ENCOURAGE** les États membres à explorer les possibilités de coopération en matière de formation conjointe des ressources humaines et de partage des meilleures pratiques en matière de développement des transports intégrés, de mise à niveau et de maintenance des infrastructures de transport.
2. **DEMANDE** aux États Membres et aux agences de développement de l'OCI respectives d'aider les porteurs de projets à obtenir un appui financier externe et en nature afin d'accélérer la mise en œuvre des différents segments du corridor ferroviaire de l'OCI Dakar-Port Soudan, y compris Dakar-Bamako-Sikasso, et le projet de chemin de fer Bobo-Dioulasso.
3. **DEMANDE** également au Secrétaire général de conclure les arrangements nécessaires avec les autorités compétentes de la République du Soudan en vue de la convocation rapide de la Deuxième Conférence des Ministres des transports de l'OCI.
4. **DEMANDE** au SESRIC et au Groupe de la BID, en consultation avec le Secrétariat général de l'OCI, de préparer une étude qui mettra en relief les contraintes potentielles à la connectivité devant être résolues afin d'améliorer la connectivité entre les différentes sous-régions de l'OCI.

5. **DEMANDE** au Secrétariat général de l'OCI et aux institutions concernées, y compris le SESRIC et la BID, de préparer une étude décrivant les principaux défis des pays sans littoral de l'OCI (PDSL) dans le domaine des transports et du développement, et de proposer des solutions appropriées.

F. DISPOSITION GÉNÉRALE :

DEMANDE au Secrétaire général de veiller au suivi de la mise en œuvre de cette résolution et de soumettre un rapport détaillé sur chaque point abordé de A à E à la 47^{ème} session du Conseil des ministres des Affaires étrangères.

RÉSOLUTION N°3/46-E
SUR
LA REDUCTION DE LA PAUVRETÉ ET LES PROGRAMMES SPÉCIAUX

La quarante-sixième session du Conseil des ministres des Affaires étrangères de l'Organisation de la Coopération islamique (Session des cinquante ans de Coopération Intra-islamique : Feuille de route pour la prospérité et le développement), tenue à Abu Dhabi (Émirats arabes unis) les 24-25 Jomada Al-Akhirah 1440H, (1^{er}-02 mars 2019) ;

En application des dispositions pertinentes de la Charte de l'Organisation de la Coopération Islamique sur la consolidation de la coopération intra-OCI dans le domaine socio-économique ;

Rappelant le programme d'action OCI-2025, adopté par la Treizième Conférence au Sommet Islamique tenue à Istanbul (République de Turquie) les 14 et 15 avril 2016 ;

Rappelant également l'Accord général de coopération économique, technique et commerciale entre les États membres de l'OCI, adopté conformément à la résolution n°1/8-E de la huitième session du CMAE tenue à Tripoli (Libye) du 16 au 22 mai 1977 ;

Réaffirmant l'accord de promotion, de protection et de garantie des investissements entre les États membres de l'OCI, adopté par la douzième session du CMAE tenue à Bagdad (Iraq) du 1^{er} au 5 juin 1981 ;

Rappelant la résolution n°2/45-E adoptée par la 45^{ème} session du Conseil des Ministres des Affaires Etrangères tenue à Dhaka (République Populaire du Bangladesh) les 5 et 6 mai 2018 ;

Réaffirmant les résolutions pertinentes du Comité Permanent de Coopération Economique et Commerciale de l'OCI (COMCEC), en particulier celles adoptées par la 34^{ème} session du COMCEC tenue à Istanbul, République de Turquie, du 26 au 29 novembre 2018 ;

Se félicitant des diverses initiatives lancées par les États membres de l'OCI visant à renforcer la coopération économique entre les États membres de l'OCI et de leur soutien respectif à la mise en œuvre des résolutions pertinentes de l'OCI ;

Prenant en compte les rapports sur les activités des différentes institutions de l'OCI ;

Ayant examiné le rapport du Secrétaire général ;

A. LUTTE CONTRE LA PAUVRETÉ

Réaffirmant les dispositions pertinentes de la Charte de l'Organisation de la Coopération Islamique qui encouragent les activités de renforcement de la coopération socio-économique intra-OCI ;

Rappelant le programme d'action de l'OCI-2025, adopté par la 13e Conférence au Sommet Islamique tenue à Istanbul, République de Turquie, les 14 et 15 avril 2016, qui accorde notamment la priorité à la réduction de la pauvreté ;

Rappelant également l'Accord général de coopération économique, technique et commerciale entre les États membres de l'OCI, adopté en vertu de la résolution n°1/8-E de la huitième session du CMAE tenue à Tripoli (Libye) du 16 au 22 mai 1977 ;

Rappelant en outre les dispositions pertinentes de la résolution n°2/45-E adoptée par la 45^{ème} session du Conseil des Ministres des Affaires Etrangères tenue à Dhaka, République Populaire du Bangladesh, les 5 et 6 mai 2018 ;

Se félicitant des efforts déployés par le Comité Permanent pour la Coopération Economique et Commerciale de l'OCI (COMCEC) en vue de renforcer la coopération entre les États membres de l'OCI, notamment par l'intermédiaire du groupe de travail sur la réduction de la pauvreté et du mécanisme de financement des projets du COMCEC ;

i. Fonds de Solidarité Islamique pour le Développement (FSID) :

Rappelant les dispositions pertinentes du communiqué final de la Treizième Conférence au Sommet Islamique tenue à Istanbul (République de Turquie) les 14 et 15 avril 2016, relatives à la nécessité de mobiliser des ressources pour les Fonds de Solidarité Islamique pour le Développement (FSID) ;

Réaffirmant ses résolutions sur la mobilisation de fonds pour le FSID, en particulier la résolution n°2/45-E adoptée à la 45^{ème} session du Conseil des Ministres des Affaires Etrangères tenue à Dhaka, en République Populaire du Bangladesh, les 5 et 6 mai 2018 ;

Notant qu'au total 49 États membres de l'OCI et le groupe de la BID ont annoncé des contributions à 2,7 milliards de dollars US au titre du FSID, ce qui ne représente que 27% du capital cible approuvé de 10 milliards de dollars US ;

Notant également que 29 États membres de l'OCI et le groupe de la BID ont respecté pleinement leurs engagements, 9 États membres de l'OCI en partie, tandis que 11 autres États membres de l'OCI ne l'ont pas encore fait ;

Notant en outre que le FSID continue de faire face au faible niveau de mobilisation de ressources, par rapport à son capital cible approuvé de 10 milliards USD ;

Se félicitant de l'attribution d'une parcelle de terrain par le Bénin, le Burkina Faso et les Comores au FSID dans le cadre du programme Waqf, ainsi que de l'intérêt exprimé par l'Azerbaïdjan, Bahreïn, le Cameroun, la Côte d'Ivoire, la Sierra Leone, les Maldives, le Togo et le Soudan d'attribuer chacun, une propriété foncière Waqf en tant que contribution en nature au FSID ;

Notant les diverses interventions sur les projets de réduction de la pauvreté par le biais du FSID, à hauteur de 834 millions de dollars US en 2018 ;

Reconnaissant que le principal mandat du FSID est de contribuer au développement d'une infrastructure durable et à la promotion d'un développement mené par les communautés dans les États membres de l'OCI ;

Soulignant la nécessité de mobiliser davantage de fonds afin de combler le déficit de financement de 7,3 milliards de dollars US du FSID, comme moyen essentiel d'élargir ses activités visant à réduire la pauvreté, à améliorer les infrastructures et les services sociaux dans les États membres de l'OCI, par la diversification des ressources ;

1. **REITERE** son appel aux États membres de l'OCI, qui ne l'ont pas encore fait, de respecter pleinement leurs engagements respectifs envers le FSID et d'envisager de prendre des engagements supplémentaires sur une base volontaire, y compris l'affectation de Waqf en faveur du FSID, afin d'atteindre son capital cible de 10 milliards de dollars.
2. **APPELLE EGALEMENT** les États membres de l'OCI, qui ne se sont aucunement engagés envers le FSID, à souscrire leurs engagements respectifs envers celui-ci dans un esprit de solidarité et d'assistance mutuelle.
3. **APPELLE EN OUTRE** les États membres de l'OCI à aider les institutions compétentes de l'OCI à renforcer leur partenariat avec les établissements du secteur privé dans les États membres de l'OCI en vue de mobiliser des fonds supplémentaires en faveur du FSID.
4. **INVITE** le Secrétaire général à continuer de soumettre des rapports sur les activités du FSID.

B. REGENERATION DU LAC TCHAD

Rappelant les dispositions pertinentes du communiqué final de la treizième Conférence Islamique au Sommet, tenue à Istanbul (République de Turquie) les 14 et 15 avril 2016, relative à la mise en œuvre du Programme Spécial pour le Développement de l’Afrique (SPDA), qui a contribué efficacement au développement des infrastructures sociales et physiques dans 22 pays de l’OCI en Afrique ;

Réaffirmant la résolution sur l’Assistance aux Personnes Déplacées à l’Intérieur de leur Pays (PDIP) dans les pays du bassin du lac Tchad, adoptée à la 44^{ème} session du CMAE, tenue à Abidjan, en Côte d’Ivoire, les 10 et 11 juillet 2017 ;

Saluant avec satisfaction le rapport du Secrétaire général sur l’urgente nécessité de soutenir la régénération du lac Tchad, partagé par l’Algérie, le Cameroun, la République centrafricaine, la Libye, le Niger, le Nigeria, le Soudan et le Tchad, qui s’est réduit de 2 500 km² en 1985 à 1500 km² ces dernières années ;

Consciente du fait que la diminution des niveaux d’eau du lac Tchad a entraîné une perte de la biodiversité, une dégradation des écosystèmes, une diminution des activités de pêche et d’irrigation, une insécurité alimentaire, une baisse des revenus et une détérioration des conditions de vie, une concurrence accrue et des conflits autour du peu de ressources disponibles ;

Consciente également du fait que la contraction du lac Tchad a poussé les populations, qui dépendent de son eau pour l’agriculture et l’élevage, la pêche, le commerce, dans une pauvreté abjecte tout en provoquant des migrations massives, des conflits et des crises dans la région, notamment : l’insurrection de Boko Haram ;

1. **DEMANDE** aux États membres de l’OCI et aux institutions de financement du développement de l’OCI concernées, y compris le Groupe de la BID et le FSI, d’appuyer le projet Transaqua, tel que mentionné dans le rapport du Secrétaire général.
2. **DEMANDE EN OUTRE** aux États membres de l’OCI et aux institutions compétentes de l’OCI de soutenir les efforts des pays du bassin du lac Tchad pour répondre aux besoins humanitaires et de développement des personnes et des communautés déplacées dans la région du bassin du lac Tchad.

C. POLITIQUE DE DÉVELOPPEMENT INFRASTRUCTUREL ET D’INTÉGRATION RÉGIONALE DE L’OCI

Rappelant le communiqué final de la 13^e Conférence islamique au sommet, tenue à Istanbul, République de Turquie, les 14 et 15 avril 2016, concernant la nécessité d’une

politique globale de développement infrastructurel à l'échelle de l'OCI afin de concrétiser la vision de l'OCI d'une communauté économique intégrée ;

Réitérant les dispositions de la résolution n°3/41-E adoptée à la 41^{ème} session du Conseil des ministres des Affaires étrangères qui s'est tenue à Djeddah (Royaume d'Arabie saoudite) les 18 et 19 juin 2014, en ce qui concerne l'élaboration d'un programme devant succéder au programme spécial pour le développement de l'Afrique (SPDA) ;

Réitérant également les dispositions pertinentes de la résolution n°1/45-E adoptée à la 45^{ème} session du Conseil des ministres des Affaires étrangères qui s'est tenue à Dhaka, République populaire du Bangladesh, les 5 et 6 mai 2018, en ce qui concerne l'élaboration de la politique de l'OCI en matière de développement infrastructurel et d'intégration régionale ;

Soulignant la nécessité de transformer structurellement les économies de la plupart des États membres de l'OCI, de créer des emplois décents, de promouvoir la productivité, d'accroître les revenus et de booster la croissance et le développement durable ;

Considérant qu'il est important de disposer d'infrastructures adéquates et efficaces pour faciliter l'accès au marché intérieur et l'intégration régionale ;

Insistant sur l'importance de l'intégration régionale pour assurer le développement durable et instaurer la confiance, ainsi que pour stimuler les investissements, favoriser la croissance économique et accroître les échanges commerciaux entre les États membres de l'OCI ;

Réitérant la nécessité d'intégrer tous les programmes et initiatives régionaux de l'OCI dans une stratégie globale de développement infrastructurel et d'intégration régionale ;

Pleinement consciente de l'importance de l'élaboration en cours de la politique de développement infrastructurel et d'intégration régionale de l'OCI (OIC-IDRIP) visant à mobiliser des ressources pour le développement des infrastructures physiques et institutionnelles nécessaires à la promotion de l'intégration régionale et de la croissance économique dans les États membres de l'OCI ;

Prenant note des importantes contributions soumises par un certain nombre d'États membres de l'OCI et à incorporer dans le projet d'OIC-IDRIP :

1. **FELICITE** les États Membres qui ont jusqu'à présent soumis leurs commentaires sur le projet OCI-IDRIP et **DEMANDE** aux autres États Membres de soumettre à leur tour leurs contributions dans les meilleurs délais.

2. **DEMANDE** au Secrétaire général, en consultation avec les États Membres, d'organiser une série d'ateliers de validation de l'OCI-IDRIP en prélude à la réunion du groupe intergouvernemental d'experts ad hoc.
3. **DECIDE** d'établir un groupe intergouvernemental d'experts afin de proposer un projet de politique de développement infrastructurel et d'intégration régionale de l'OCI, avec le soutien et la participation des institutions / organes de l'OCI concernés, y compris le COMCEC, la BID et le SESRIC.
4. **REITERE** sa demande à la BID, en collaboration avec le Secrétariat général et les autres organes et institutions compétents, de procéder à une évaluation des besoins des États membres dans le domaine du développement des infrastructures et d'en rendre compte à la 47^{ème} session du CMAE.

D. DISPOSITION GÉNÉRALE

DEMANDE au Secrétaire général de veiller au suivi de la mise en œuvre de cette résolution et de soumettre un rapport détaillé sur chacun des points énumérés de A à B à la 47^{ème} session du Conseil des Ministres des Affaires Etrangères.

RÉSOLUTION N°4/46-E
SUR
L'ASSISTANCE ECONOMIQUE AUX ETATS MEMBRES DE L'OCI ET AUX
COMMUNAUTÉS MUSULMANES DANS LES TERRITOIRES DISPUTÉS /
OCCUPÉS ET DANS LES PAYS NON MEMBRES DANS LE CONTEXTE
DU MANDAT DE L'OCI

La quarante-sixième session du Conseil des ministres des Affaires étrangères de l'Organisation de la Coopération islamique (Session des cinquante ans de Coopération Intra-islamique : Feuille de route pour la prospérité et le développement), tenue à Abu Dhabi (Émirats arabes unis) les 24-25 Jomada Al-Akhirah 1440H, (1^{er}-02 mars 2019) ;

Rappelant les dispositions pertinentes de la Charte de l'Organisation de la Coopération Islamique sur le renforcement des liens d'unité et de solidarité entre les États membres ;

Réaffirmant la résolution n°3/45-E adoptée à la 45^{ème} session du Conseil des Ministres des Affaires Etrangères à Dhaka (République Populaire du Bangladesh) les 5 et 6 mai 2018 relative à l'assistance économique aux États membres de l'OCI et aux communautés musulmanes des pays en conflit /occupés et non membres de l'OCI dans le contexte du mandat de l'OCI ;

Estimant que l'objectif global de l'assistance économique est d'accroître la capacité des pays nécessiteux de l'OCI à poursuivre leur développement ;

Reconnaissant également que l'utilisation efficace de l'aide au développement est essentielle pour un partenariat de développement aux fins de l'appui à la réalisation des objectifs de développement de l'OCI, y compris le programme d'action OCI-2025 ;

Désireux de contribuer à la création de conditions propices à la promotion du progrès économique et social des États membres de l'OCI, en particulier les pays les moins avancés ;

Préoccupés par les obstacles rencontrés par les États membres de l'OCI pour mobiliser les ressources nécessaires au financement de leur développement socio-économique durable ;

Consciente des demandes d'assistance en faveur des nécessiteux États membres de l'OCI ;

Saluant les États membres de l'OCI qui ont fourni une assistance financière et technique à l'appui des divers projets de développement dans les nécessiteux États membres et dans d'autres pays non membres de l'OCI ;

1. **APPELLE** les États membres de l'OCI et les autres donateurs potentiels à continuer d'aider les États membres de l'OCI et les communautés musulmanes nécessiteux dans leurs efforts visant à atteindre une croissance économique durable conforme aux idéaux de partenariat, d'assistance mutuelle et de solidarité entre États membres de l'OCI.
2. **SALUE** les initiatives du Royaume d'Arabie saoudite consistant à annuler les dettes dues par les pays les moins avancés à hauteur de 6 milliards de dollars américains sur la base de considérations humanitaires.
3. **REITERE** ses appels antérieurs aux États membres de l'OCI à soumettre, chaque année, des informations sur leurs interventions respectives dans le cadre des résolutions actuelles et antérieures y afférentes.

A. ASSISTANCE ECONOMIQUE AUX ETATS MEMBRES DE L'OCI

i. ASSISTANCE ECONOMIQUE A LA REPUBLIQUE D'AZERBAIDJAN :

Confirmant l'entière solidarité des États membres de l'OCI avec le gouvernement et le peuple azerbaïdjanais en cette période très critique de l'histoire du pays ;

Se référant aux résolutions pertinentes du Conseil de Sécurité des Nations Unies relatives à ce conflit ;

Déplorant le séparatisme agressif soutenu par l'Arménie instauré dans la région de la République d'Azerbaïdjan dans le Haut-Karabagh, suivi par l'agression et l'occupation par l'Arménie d'environ 20% des territoires azerbaïdjanais et le déplacement violent de près d'un million d'Azerbaïdjanais de leurs foyers ressemblant au concept de nettoyage ethnique ;

Consciente du fait que le préjudice économique causé à l'Azerbaïdjan sur ses territoires actuellement occupés par l'Arménie dépasse déjà 60 milliards de dollars américains ;

Se félicitant et appréciant l'assistance fournie par certains États membres, organes compétents de l'OCI, institutions des Nations Unies et organisations internationales ;

Soulignant le fait que, malgré les efforts et les réalisations de la République d'Azerbaïdjan pour résoudre les problèmes des déplacés internes et des réfugiés, l'assistance technique et financière des pays donateurs et les organisations internationales s'avère toujours nécessaire ;

1. **APPELLE** les États membres, la communauté internationale et les institutions islamiques à apporter au gouvernement azerbaïdjanais l'assistance financière et

technique nécessaire à la mise en œuvre de projets de développement visant à améliorer les conditions de vie des déplacés internes.

2. **INVITE** les organisations internationales à continuer de soutenir les activités de développement économique et social de l'Azerbaïdjan.

B. ASSISTANCE ECONOMIQUE AUX MINORITES MUSULMANES ET AUX COMMUNAUTES DES TERRITOIRES DISPUTES / OCCUPES ET DES PAYS NON MEMBRES DE L'OCI DANS LE CONTEXTE DU MANDAT DE L'OCI

i. ASSISTANCE ECONOMIQUE AUX PEUPLES DE JAMMU ET DE KASHMIR :

Rappelant toutes les résolutions antérieures de l'Organisation de la Coopération Islamique sur l'assistance au peuple du Cachemire, notamment la résolution 23/30-E de la trentième session de la Conférence Islamique des Ministres des Affaires Etrangères ;

Exprimant sa profonde sympathie pour les victimes, leurs familles et les habitants du Jammu-et-Cachemire, qui ont subi des pertes en vies humaines, des dommages socio-économiques et environnementaux graves à la suite du tremblement de terre ayant frappé l'Asie du Sud le 8 octobre 2005 ;

Exprimant sa préoccupation quant aux informations selon lesquelles le gouvernement indien aurait choisi d'assister les victimes des inondations de 2014 dans le Cachemire occupé indien sur la base communautaire en ignorant les musulmans en raison de leur religion ;

Exprimant également sa gratitude pour l'assistance, les contributions et les annonces de contribution de la communauté internationale, en particulier des États Membres, pour les efforts de secours et de réhabilitation des victimes du séisme, qui reflètent l'esprit de solidarité et de coopération islamiques en vue de faire face aux catastrophes sans précédent ;

Prenant acte de l'intérêt manifesté par l'Ambassadeur Abdullah Alim, Représentant spécial du Secrétaire général pour le Jammu-et-Cachemire, à accorder une aide financière à des projets de développement à Azad Jammu et Cachemire (AJK) lors de sa visite dans la région en mai 2016 ;

Se félicitant des offres du Secrétaire Général concernant le financement de projets de développement à l'AJK lors de sa visite à Islamabad en 2014 ;

Exprimant sa profonde gratitude pour l'assistance apportée aux Cachemiris par certains États Membres et les organes compétents de l'OCI ;

1. **APPELLE** à la mise en œuvre rapide des recommandations contenues dans le rapport du représentant spécial du Secrétaire général de l'OCI pour le Jammu-et-Cachemire suite à sa visite à Azad Jammu-et-Cachemire en mai 2016.
2. **ENCOURAGE** le Fonds de Solidarité Islamique et la Banque Islamique de Développement à financer, au moyen de dons/prêts bonifiés, des projets de développement à Azad Jammu-et-Cachemire.
3. **LANCE** un appel aux États membres et aux institutions islamiques, tels que le Fonds de Solidarité Islamique, la Banque Islamique de Développement et les institutions caritatives, afin qu'elles apportent une assistance humanitaire au peuple cachemiri, dont le sort a été aggravé par le séisme dévastateur d'octobre 2005.
4. **ENCOURAGE** la communauté internationale, en particulier les pays donateurs, les institutions financières internationales et les organisations internationales compétentes du monde islamique, à continuer de fournir les fonds et l'assistance nécessaires pour appuyer les travaux de réhabilitation et de reconstruction en cours dans les zones touchées du Jammu-et-Cachemire.
5. **APPELLE** les États Membres à apporter leurs contributions, chaque fois que possible, à la réhabilitation des personnes touchées par le séisme afin de faciliter l'épanouissement économique et social, eu égard au fait que de nombreux moyens de subsistance ont été endommagés ou détruits.
6. **Lance également** un appel aux États membres et aux institutions islamiques pour qu'ils octroient des bourses aux étudiants cachemiriens dans les différentes universités et institutions des pays de l'OCI.

C. DISPOSITION GÉNÉRALE :

DEMANDE au Secrétaire général de veiller au suivi de la mise en œuvre de cette résolution et d'en soumettre un rapport détaillé sur chacun des points énumérés de A à B à la 47^{ème} session du Conseil des Ministres des Affaires Etrangères.

RÉSOLUTION N°5/46-E
SUR
MISE EN OEUVRE DES RESOLUTIONS DU COMCEC

La quarante-sixième session du Conseil des ministres des Affaires étrangères de l'Organisation de la Coopération islamique (Session des cinquante ans de Coopération Intra-islamique : Feuille de route pour la prospérité et le développement), tenue à Abu Dhabi (Émirats arabes unis) les 24-25 Jomada Al-Akhirah 1440H, (1^{er}-02 mars 2019) ;

Réaffirmant les dispositions pertinentes de la Charte de l'Organisation de la Coopération Islamique qui encouragent les activités de renforcement de la coopération socio-économique intra-OCI ;

Rappelant l'Accord général de coopération économique, technique et commerciale entre les États membres de l'OCI, adopté conformément à la résolution n°1/8-E de la huitième session du CMAE tenue à Tripoli (Libye) du 16 au 22 mai 1977 ;

Rappelant également le Communiqué final et le Programme d'action OCI-2025, adoptés par la 13^{ème} Conférence au Sommet Islamique tenue à Istanbul, République de Turquie, les 14 et 15 avril 2016 ;

Réitérant les dispositions pertinentes des résolutions sur les questions économiques adoptées par la 45^e session du Conseil des Ministres des Affaires Etrangères tenue à Dhaka, République Populaire du Bangladesh, les 5 et 6 mai 2018 ;

Rappelant les résolutions pertinentes du COMCEC, en particulier celles adoptées par le Sommet économique du COMCEC en 2009 ;

Prenant acte des résolutions de la 34^{ème} session du COMCEC tenue à Istanbul, République de Turquie, du 26 au 29 novembre 2018 ;

Exprimant sa gratitude au gouvernement de la Turquie, en tant que pays hôte du COMCEC, pour son soutien constant aux activités du COMCEC et pour la mise en œuvre réussie de la stratégie du COMCEC par le biais de ses mécanismes, à savoir les groupes de travail du COMCEC et le financement de projets du COMCEC au profit des États membres ;

Saluant également le COMCEC pour ses efforts visant à renforcer la coopération entre les États membres de l'OCI dans les domaines du commerce, de l'agriculture, du transport et des communications, du tourisme, des finances, de la réduction de la pauvreté et du développement du secteur privé à la lumière de la stratégie du COMCEC coordonnée par le Bureau de coordination du COMCEC et la collaboration avec diverses

institutions de l'OCI dans le domaine économique, à savoir: le SESRIC, le CIDC, le groupe de la BID, l'ICCIA, l'OISA et le SMIIC ;

Ayant examiné le rapport du Secrétaire général ;

1. **RENOUVELLE** sa demande aux États membres de poursuivre leurs efforts aux fins de la mise en œuvre des résolutions du COMCEC, y compris la résolution (OIC/COMCEC/34-18/RES), adoptée à sa 34 session, telle qu'annexée aux présentes en conformité avec la charte de l'OCI.
2. **DEMANDE** au Secrétaire général de veiller au suivi de la mise en œuvre de cette résolution et de soumettre un rapport détaillé à ce sujet à la 47^{ème} session du Conseil des ministres des Affaires étrangères.

RÉSOLUTION N°6/46-E
SUR
LES ACTIVITES DES INSTITUTIONS COMPETENTES DE L’OCI
OEUVRANT DANS LE DOMAINE ECONOMIQUE

La quarante-sixième session du Conseil des ministres des Affaires étrangères de l’Organisation de la Coopération islamique (Session des cinquante ans de Coopération Intra-islamique : Feuille de route pour la prospérité et le développement), tenue à Abu Dhabi (Émirats arabes unis) les 24-25 Jomada Al-Akhirah 1440H, (1^{er}-02 mars 2019) ;

En application des dispositions pertinentes de la Charte de l’Organisation de la Coopération Islamique sur le suivi de la mise en œuvre des décisions, résolutions et recommandations de l’OCI, y compris la coordination et l’harmonisation des travaux des organes compétents de l’OCI ;

Réaffirmant la résolution sur les activités des institutions de l’OCI œuvrant dans le domaine économique adoptée par la 45^{ème} session du Conseil des Ministres des Affaires Etrangères tenue à Dhaka, en République Populaire du Bangladesh, les 5 et 6 mai 2018 ;

Réaffirmant également les résolutions pertinentes du Comité Permanent de la Coopération Economique et Commerciale de l’OCI (COMCEC), en particulier celles adoptées par la 34^{ème} session du COMCEC tenue à Istanbul, République de Turquie, du 26 au 29 novembre 2018 ;

Rappelant le programme d’action OCI-2025, adopté lors de la 13^e Conférence au Sommet Islamique tenue à Istanbul, République de Turquie, les 14-15 avril 2016, en particulier le rôle des institutions de l’OCI œuvrant dans le domaine économique, relativement à la réalisation des objectifs du programme économique ;

Prenant acte des conclusions de la quatrième réunion annuelle de coordination des institutions de l’OCI (ACMOI) tenue au siège de l’OCI à Djeddah, en Arabie Saoudite, les 3 et 4 décembre 2018 ;

Prenant en compte les rapports sur les activités des diverses institutions de l’OCI dans le domaine économique, à savoir : le SESRIC, le CIDC, l’ICCIA et le SMIIC ;

Ayant examiné le rapport du Secrétaire général ainsi que le rapport de l’Assemblée générale paritaire des organes subsidiaires ;

A. CENTRE DE RECHERCHE ET DE FORMATION STATISTIQUE, ECONOMIQUE ET SOCIALE POUR LES PAYS ISLAMIQUES (SESRIC)

Rappelant la résolution n°2/8-CE adoptée par la huitième Conférence Islamique des Ministres des Affaires Etrangères à Tripoli (Libye) en mai 1977, concernant la création du Centre de Recherche Statistique, Economique et Sociale et de Formation pour les Pays Islamiques (SESRIC) ;

Consciente du rôle joué par le SESRIC dans l'établissement de rapports généraux et d'études sur les divers points de l'ordre du jour des conférences et réunions ministérielles pertinentes de l'OCI ;

Reconnaissant l'augmentation sensible du nombre des thèmes de rapports et d'études, ainsi que de programmes de formation et de renforcement des capacités du SESRIC au cours de ces dernières années ;

Consciente des efforts constants déployés par le SESRIC pour lancer et mettre en œuvre un large éventail de programmes de renforcement des capacités et de cours de formation dans différents domaines présentant un intérêt pour les États membres, en vue de renforcer les capacités et la qualité de leurs ressources humaines ;

Prenant acte des conclusions de la 41e réunion du Conseil d'Administration de SESRIC tenue à Ankara (Turquie) le 18 décembre 2018 ;

Ayant pris connaissance du rapport du SESRIC ;

1. **INVITE** les États membres à s'efforcer de mettre en œuvre les recommandations et résolutions présentées aux conférences pertinentes de l'OCI et réunions ministérielles conformément aux propositions contenues dans les rapports et études du SESRIC.
2. **INVITE** le SESRIC à continuer à mener des projets de recherche conjoints avec des institutions de recherche et de réflexion, ainsi que des universités, aux niveaux national, régional et international, sur des questions de développement présentant un intérêt pour les États Membres, en vue de générer des propositions qui initieront et renforceront leur coopération.
3. **INVITE** le SESRIC à lancer des projets de recherche sur les nouvelles questions de développement socio-économique, qui entravent les efforts des États membres en vue de réaliser les objectifs de développement durable, en particulier ceux qui sont également énoncés dans le programme d'action OCI-2025.

4. **APPELLE** les États membres à participer aux activités du SESRIC et à les soutenir en désignant leurs points focaux nationaux (PFN) pour les programmes de renforcement des capacités, d'enseignement et de formation professionnels, et en activant le rôle de ces PFN dans le processus de mise en œuvre desdits programmes.
5. **EXHORTE** le SESRIC et le groupe de la Banque Islamique de Développement (BID) à renforcer davantage leur coopération afin de faciliter la mise en œuvre d'un large éventail d'activités, notamment les formations, les ateliers, les visites d'étude, etc. dans le cadre du Programme de l'enseignement et de la formation professionnels de l'OCI (OCI-VET) ainsi que tous les autres programmes de renforcement des capacités de SESRIC (OCI-CaBs) au profit des États membres.
6. **SALUE** les efforts déployés par le SESRIC pour la mise en œuvre des projets conjoints de Reverse Linkage (RL) avec le Groupe de la BID en vue d'accroître la capacité des États membres grâce au transfert de connaissances, de technologies et de ressources ; **Invite** les États membres à participer activement à ces projets en tant que bénéficiaires ou prestataires relativement au domaine de coopération.
7. **APPRECIÉ** le programme récemment lancé par le SESRIC et la BID relatif à l'autonomisation économique, à savoir le "Projet SPEED pour le Développement de l'Emploi et de l'Esprit d'Entreprise des Palestiniens Syriens" - destiné aux familles de réfugiés palestiniens en Turquie via la sécurité et la protection sociales, le développement et le renforcement des capacités et le réseautage.
8. **FÉLICITE** le SESRIC et la BID pour leur coopération sur l'initiative 3.2.C de coopération technique en tant que plate-forme de collaboration entre les agences de coopération techniques (ATE) des États membres de l'OCI ; **Salue** l'organisation de la quatrième réunion de dialogue des Agences de Coopération à Istanbul, en Turquie au dernier trimestre de 2019, par SESRIC, la BID et l'Agence Turque de Coopération et de Coordination (TIKA).
9. **SALUE** les efforts déployés par le SESRIC pour accueillir le programme de stages internationaux de l'OCI et pour le placement de 307 étudiants internationaux de différentes universités en Turquie en vue d'effectuer leur stage dans des institutions publiques et privées, des ONG et des universités.
10. **FÉLICITE** le SESRIC pour ses efforts constants, en coopération avec les États membres, en vue de renforcer les capacités techniques des organisations nationales de statistique (ONS) des États membres de l'OCI dans le cadre du programme de renforcement des capacités statistiques du Centre (OCI-StatCaB) ; **Appelle** les États membres à participer activement aux sessions périodiques de la Commission des Statistiques de l'OCI (ComStat-OCI).

11. **INVITE INSTAMMENT** les États membres, qui ne l'ont pas encore fait, à verser ponctuellement et régulièrement leurs contributions annuelles obligatoires au budget du Centre, et à régler, le cas échéant, leurs arriérés, dans les meilleurs délais.

B. CENTRE ISLAMIQUE POUR LE DÉVELOPPEMENT DU COMMERCE (CIDC)

Rappelant la résolution n°2/3-E (IS) adoptée par la troisième Conférence au Sommet Islamique tenue à La Mecque à Al-Moukarramah, Royaume d'Arabie Saoudite, du 25 au 28 janvier 1981, relative à la création du Centre Islamique pour le Développement du Commerce ;

Prenant en compte les conclusions de la troisième réunion du sous-comité du commerce et de l'investissement de l'ACMOI, tenue à Marrakech (Royaume du Maroc) les 8 et 9 mars 2018 ;

Notant avec satisfaction l'organisation par le CIDC d'expositions spécialisées sur la Santé, l'Industrie Halal, les Industries Agroalimentaires, l'Economie Verte, le Mobilier et la Décoration, ainsi que d'autres événements qui auront lieu en 2019, tels que la 16e Foire Commerciale de l'OCI à Bagdad, l'Expo sur la Construction Navale et la Pêche à Dhaka, le Tourisme et l'Artisanat; le Mobilier et la Décoration à Koweït-Ville, la Santé, l'Économie Sociale et Solidaire à Abidjan, la Logistique et le Transport à Casablanca ;

Notant avec satisfaction l'organisation par le CIDC de séminaires et d'ateliers sur le **SPC-OCI**, le guichet unique, les stratégies d'exportation et d'investissement, le règlement des différends, le marketing en ligne pour les femmes entrepreneurs, l'Accord de l'OMC sur la facilitation des échanges et les négociations commerciales multilatérales, les obstacles non tarifaires ;

Notant avec satisfaction la mise en œuvre par le CIDC de la carte du commerce de l'OCI et de la MacMap, des sites Web des observateurs des OPC et des ONT afin d'améliorer les outils de facilitation du commerce au bénéfice des États membres de l'OCI et de contribuer au développement du commerce intra-OCI ;

Notant avec satisfaction les conclusions de l'atelier sur «les obstacles et les solutions à l'investissement en Afrique» organisé par le CIDC, l'ICIEC et le SESRIC en collaboration avec la mission de l'OCI à Genève le 23 octobre 2018 ;

Prenant acte des conclusions de la 36e réunion du Conseil d'Administration du CIDC tenue à Tunis (République tunisienne) le 14 décembre 2018 ;

Ayant examiné le rapport d'activités soumis par le CIDC ;

1. **DEMANDE** à la CIDC de continuer à fournir une assistance technique aux États membres dans le cadre des négociations commerciales multilatérales et de coordonner les positions des États membres au sein de l'OMC en étroite coopération avec le groupe de la BID.
2. **DEMANDE** au CIDC de continuer à organiser des expositions plus spécifiques à certains secteurs et à utiliser les compétences professionnelles de ces activités, en particulier dans les domaines du tourisme, de l'industrie halal, de l'agroalimentaire, de l'économie verte, des produits et services de santé, des services d'enseignement supérieur et de l'économie maritime, l'économie sociale et solidaire, le coton, les textiles et vêtements, le mobilier, la décoration intérieure et le bâtiment, la logistique et le transport, et la soumission régulière de rapports sur l'état d'avancement aux instances compétentes de l'OCI.
3. **DEMANDE EGALEMENT** au CIDC de continuer à fournir une assistance technique et à organiser des séminaires de formation et de sensibilisation sur le TPS/OCI et ses protocoles dans les différentes régions de l'OCI afin de sensibiliser les États membres à compléter leur adhésion au TPS/OCI.
4. **DEMANDE EN OUTRE** au CIDC de diffuser les directives pour la mise en place de guichets uniques dans les pays de l'OCI et les résultats de l'enquête sur les ONT afin de faciliter le commerce intra-OCI.
5. **DEMANDE AU CIDC**, en coopération avec le SESRIC, de suivre avec l'Organisation Mondiale du Tourisme le «Projet Régional de Développement du Tourisme Durable dans un Réseau de Parcs et d'Aires Transfrontalières Protégées en Afrique de l'Ouest» ; **Invite** l'OMT, le groupe BID et d'autres institutions de l'OCI et des institutions internationales à soutenir ce projet, notamment la mission de montage de projets bancaables et l'organisation de la deuxième conférence des donateurs.
6. **PREND ACTE** de l'appel lancé par le Directeur général du CIDC aux États membres pour qu'ils versent des contributions volontaires au CIDC afin de financer les nouvelles initiatives du Centre, telles que l'Initiative Afro-Asian Business, le Guichet Unique, le Centre d'Assistance de l'OCI et les frais de gestion du pavillon de l'OCI lors de l'Expo 2020 de Dubaï qui se tiendra à Dubaï du 20 octobre 2020 au 10 avril 2021.
7. **APPROUVE** le projet de programme de travail du CIDC pour l'année 2020, qui a été adopté par la 36e réunion du Conseil d'Administration du CIDC tenue à Tunis, en République tunisienne, le 14 décembre 2018.

C. CHAMBRE ISLAMIQUE DE COMMERCE, D'INDUSTRIE ET D'AGRICULTURE (CICIA)

Prenant acte des efforts déployés par la CICIA pour renforcer la coopération économique au sein du secteur privé par le biais de ses nombreux programmes et activités, et dans ce contexte ; **se félicitant** des protocoles d'accord signés entre la Turquie et l'Indonésie et entre l'Arabie saoudite et l'Indonésie à Jakarta le 23 octobre 2018, en vue de promouvoir davantage le commerce, le tourisme, les investissements et la coopération économique entre leurs membres et le secteur privé en général ;

Prenant également acte des conclusions des réunions du 26^{ème} Conseil d'Administration et de la 34^{ème} Assemblée générale de la CICIA tenues à Djeddah, Royaume d'Arabie saoudite le 22 mai 2018 ;

Ayant à l'esprit les résultats de la 27^{ème} réunion du Conseil d'Administration de la CICIA tenue à Jakarta, en République d'Indonésie, les 22 et 23 octobre 2018 ;

Rappelant le discours inaugural de S.E. le Président de la République de Turquie lors de la 13^{ème} Conférence islamique au Sommet tenue à Istanbul, en Turquie, les 14 et 15 avril 2016, en vue de la création d'un centre d'arbitrage de l'OCI ;

Prenant note des arrangements en cours de la CICIA en vue de la création d'une institution affiliée chargée de faciliter le règlement des litiges liés au commerce et à l'investissement dans le secteur privé ;

Soulignant le fait que la création du Centre d'arbitrage de l'OCI en tant qu'institution affiliée à la CICIA n'est pas en contradiction avec le Statut de la Chambre ;

Prenant acte de la proposition de la CICIA de créer des entités de microcrédit, telles que la Banque de la famille au Soudan dans d'autres États membres de l'OCI, et **appelant** les États membres à apporter leur soutien à la mise en place de guichets financiers similaires pour les femmes et les jeunes ;

Se félicitant des efforts déployés par la CICIA pour nouer des partenariats productifs et durables avec des institutions internationales, telles que le Bureau de la Coopération Sud-Sud des Nations Unies (UNOSSC), en organisant des programmes de formation spécialisée pour renforcer les capacités des entreprises du secteur privé dans les États membres ;

Ayant examiné le rapport d'activités soumis par la CICIA ;

1. **INVITE** les États membres à encourager leurs chambres de commerce à participer activement aux programmes de la CICIA, notamment en matière d'arbitrage

commercial, de développement des PME, de sécurité alimentaire, de tourisme, de développement de l'esprit d'entreprise, de lutte contre la pauvreté, de microfinance et de développement de l'entrepreneuriat féminin et des jeunes.

2. **APPELLE** le secteur privé des États membres à coopérer avec la CICA ainsi qu'avec d'autres parties prenantes dans le cadre des activités du commerce et de l'industrie du halal.
3. **PREND NOTE** des démarches entreprises en vue de la création du Centre d'arbitrage de l'OCI à Istanbul, conformément aux résolutions pertinentes du COMCEC, qui sera hébergé par la République de Turquie et l'Union des chambres de commerce et des bourses de marchandises de Turquie (TOBB) en tant qu'organe affilié à la CICA.
4. **PREND ACTE** des activités suivantes organisées par la CICA ; **Invite** le secteur privé des États membres à participer activement auxdites activités :
 - (a) Atelier sur la promotion de la croissance verte et de la technologie dans les domaines de l'alimentation, l'eau et l'énergie pour aux seins des pays de l'OCI - Défis et opportunités qui se tiendra au premier semestre de 2019 ;
 - b) Forum des Chambres de Commerce qui se tiendra en 2019 ;
 - (c) Ateliers / Programmes de formation spécialisés qui se tiendra en 2019 sur :
 - * Promotion des industries familiales par le biais des PME ;
 - * Développer les entreprises existantes grâce au développement des compétences ; et
 - * Explorer les destinations pour le tourisme de santé.
 - d) 17^{ème} réunion du secteur privé dans le cadre du forum sur les échanges commerciaux entre les États membres de l'OCI qui se tiendra en 2019 ;
 - e) 10^{ème} Forum des femmes d'affaires des pays islamiques qui se tiendra en 2019.

D. INSTITUT DE NORMALISATION ET DE MÉTROLOGIE DES PAYS ISLAMIQUES (SMIIC)

Saluant les activités de l'Institut de Normalisation et de Métrologie des Pays Islamiques (SMIIC) dans le domaine de la normalisation, de la métrologie et de la certification, ainsi que de leur impact sur les projets de facilitation du commerce et de renforcement des capacités des États membres ;

Saluant l'adhésion de la République du Kazakhstan et de la République d'Ouzbékistan au SMIIC, une initiative ayant porté à 37 le nombre d'États membres du SMIIC et trois observateurs à compter du 1^{er} janvier 2019 ;

Notant avec satisfaction la signature du protocole d'accord entre le SMIIC et le Centre de la Recherche Statistique, Economique et Sociale et de Formation pour les Pays Islamiques (SESRIC) le 27 juillet 2018 afin de renforcer et de faciliter la coopération et la collaboration entre les deux institutions ;

Exprimant ses remerciements au SMIIC pour son soutien à l'organisation de la 6^{ème} exposition halal de l'OCI et du Sommet mondial Halal (WHS) à Istanbul du 29 novembre au 2 décembre 2018 à Istanbul, en Turquie, en vue de sensibiliser l'opinion sur les produits halal, de s'engager dans la production et à la prestation de services dans tous les domaines et réunissant des leaders du marché et des experts en produits halal ;

Reconnaissant les activités de renforcement des capacités du SMIIC en faveur des États membres de l'OCI dans le domaine des infrastructures de qualité ;

Reconnaissant également le rôle du SMIIC dans la réalisation des objectifs définis dans le Programme d'action OCI-2025 visant à promouvoir les échanges commerciaux entre les États membres de l'OCI, à accroître la production et la compétitivité des produits et à promouvoir davantage le commerce intra-OCI ;

Notant avec satisfaction l'organisation des 4^{ème} et 5^{ème} réunions de la semaine du Comité Technique du SMIIC et des réunions du Comité SMIIC sur les Normes d'Évaluation de la Conformité (SMIIC / CCA) tenues du 16 au 20 avril 2018 et du 24 au 28 septembre 2018 à Istanbul (Turquie) ;

Saluant la publication des articles «Cosmétiques Halal - Exigences générales de la norme 4: 2018 OIC / SMIIC» et «ISO 50001: 2011, Systèmes de gestion de l'énergie - Exigences accompagnées d'un guide d'utilisation pour de la norme OIC/SMIIC 19 : 2018 » ;

Notant avec satisfaction l'organisation de la 1^{ère} réunion du Conseil de Gestion de la Normalisation (CGN) tenue les 26 et 27 juin 2018, de la 1^{ère} réunion de la direction du Conseil de Certification du SMIIC (CA) tenue les 26 et 27 février 2018, la 2^{ème} réunion du Conseil de Certification du SMIIC tenue les 28 et 29 juin et la 5^{ème} réunion du Conseil de Métrologie du SMIIC tenue les 19 et 20 avril 2018 à Istanbul, en Turquie ;

Reconnaissant également le programme de formation SMIIC 2018 financé par le Comité permanent de la coopération économique et commerciale (COMCEC) de l'Organisation de la Coopération Islamique (OCI) dans le cadre du projet Harmonisation des Normes Halal Nationales avec les Normes Halal OIC / SMIIC (2017). -SMIIC-437) tenue du 16 au 20 juillet 2018 à Istanbul, en Turquie ;

Saluant également le lancement du nouveau site Web du SMIIC, qui permet la vente en ligne des normes OIC / SMIIC dans le monde entier ;

Ayant pris acte du rapport sur les activités de l'Institut de Normalisation et de Métrologie des Pays Islamiques (SMIIC) ;

1. **EXHORTE** les États membres à adhérer au SMIIC qui œuvre dans les domaines spécialisés des activités de normalisation, de métrologie et de certification relevant du mandat de l'OCI en tant qu'organisation intergouvernementale unique.
2. **DEMANDE** aux États membres de participer activement aux travaux de ses comités techniques, ainsi qu'aux autres activités techniques des conseils du SMIIC.
3. **INVITE** les États membres de l'OCI à adopter et à utiliser les normes OIC/SMIIC en tant que normes nationales afin de contribuer à l'harmonisation des normes et d'éliminer les obstacles techniques entravant le commerce entre les États membres de l'OCI.
4. **APPELLE** les États membres de l'OCI qui utilisent les normes de l'OIC/SMIIC à adopter officiellement les normes conformément aux directives d'adoption du SMIIC et à les inclure dans la base de données du SMIIC.
5. **DEMANDE** aux États membres de coopérer étroitement avec le SMIIC et les institutions de l'OCI afin d'améliorer les systèmes d'infrastructures de qualité des pays les moins avancés (PMA) de l'OCI.
6. **APPELLE** les États membres à participer à la 7^{ème} exposition halal de l'OCI et au Sommet Mondial du Halal d'Istanbul qui se tiendra en 2019 sous les auspices de la présidence de la République de Turquie du 28 novembre au 1^{er} décembre 2019 à Istanbul et qui sera organisé en coordination avec le Secrétariat général du SMIIC et le Centre Islamique pour le Développement du Commerce (CIDC).
7. **INVITE** toutes les parties intéressées à coopérer sur les questions relatives aux normes halal et à la certification avec le SMIIC en tant que plate-forme techniquement compétente et autorisée pour ces questions.
8. **CONVIENT** de la nécessité de mettre en place un système mondial d'évaluation de la conformité halal dans le cadre du SMIIC afin de fournir une base pour la reconnaissance mutuelle des certificats halals entre organismes de certification.
9. **SE FELICITE** de la proposition relative à la création d'un Centre d'Excellence de la Métrologie dans le cadre des activités du conseil de métrologie du SMIIC.

10. **APPELLE** l'Académie Internationale du Fiqh Islamique (IIFA) à soutenir le SMIIC et à lui fournir toutes les fatwas et tous les conseils utiles, notamment sur les questions liées au halal.
11. **DEMANDE** aux États membres de participer et de contribuer aux divers programmes de formation du SMIIC, notamment les programmes de formation sur les normes OIC/SMIIC et OIC/SMIIC 1 Halal Food.
12. **INVITE** le Groupe de la BID et les autres institutions de l'OCI à soutenir le SMIIC en matière de formation et de programmes dans les domaines de la normalisation et de l'amélioration des infrastructures de qualité.
13. **INVITE** les États membres à considérer le SMIIC comme la plate-forme commune de l'OCI pour les activités liées aux infrastructures de qualité ; leur **demande** de transmettre toutes les questions liées à la normalisation, à la métrologie, à la certification et à l'évaluation de la conformité au SMIIC pour évaluation.

E. DISPOSITION GÉNÉRALE :

DEMANDE au Secrétaire général de veiller au suivi de la mise en œuvre de cette résolution et de soumettre un rapport détaillé sur chaque point abordé de A à D à la 47^{ème} session du Conseil des Ministres des Affaires Etrangères.

Original : Anglais

**RÉSOLUTION
DE LA TRENTE QUATRIÈME SESSION
DU COMCEC**

(İstanbul, 26-29 novembre 2018)

La Trente-quatrième Session du Comité Permanent pour la Coopération Économique et Commerciale de l'Organisation de la Coopération Islamique (COMCEC) s'est tenue les 26-29 novembre 2018 à İstanbul, Turquie ;

Rappelant les résolutions pertinentes de la 13^{ème} Session de la Conférence du Sommet Islamique, qui s'est tenue à İstanbul, République de Turquie les 14-15 avril 2016, qui a salué le rôle du COMCEC sous la présidence du Président de la République de Turquie, pour sa contribution à la réalisation des objectifs de l'OCI dans le domaine économique, et a exprimé sa profonde gratitude pour la mise en œuvre réussie du statut et de la stratégie révisés du COMCEC adoptés lors du 4^{ème} Sommet Islamique Extraordinaire ;

Rappelant les Résolutions pertinentes des Conférences du Sommet Islamique, du Conseil des Ministres des Affaires Étrangères (CMAE) et du COMCEC, de la 4^{ème} Conférence Extraordinaire du Sommet Islamique, du Sommet Économique du COMCEC en 2009, de la 45^{ème} Session du Conseil des Ministres des Affaires Étrangères et de la 33^{ème} Session du COMCEC ;

Réaffirmant l'engagement de tous les États Membres en faveur de la Stratégie du COMCEC adoptée par la 4^{ème} Conférence Extraordinaire du Sommet Islamique qui s'est tenue les 14 et 15 août 2012 à Makka Al-Mukarramah ; et à l'OCI-2025 : Programme d'Action adopté lors de la 13^{ème} Session de la Conférence du Sommet Islamique tenue les 14 et 15 avril 2016 à İstanbul, en Turquie ;

Rappelant les objectifs et le mandat du COMCEC conformément aux résolutions pertinentes du Sommet islamique et au Statut du COMCEC, notamment pour servir de forum central permettant aux États Membres de débattre des questions économiques et commerciales internationales.

Prenant note des rapports sur l'état d'avancement, des documents de travail et des études sur les différents points de l'ordre du jour soumis par le Secrétariat Général de l'OCI, le Bureau de Coordination du COMCEC, le Centre de Recherches Statistiques, Économiques et Sociales et de Formation pour les Pays Islamiques (SESRIC), du Centre Islamique pour le Développement du Commerce (CIDC), du Groupe de la Banque Islamique de Développement (BID), de la Chambre Islamique de Commerce, d'Industrie et d'Agriculture (CICIA), et de l'Institut de Normalisation et de Métrologie des Pays Islamiques (INMPI) ;

Exprimant son appréciation aux Pays Membres pour avoir organisé des Conférences Ministérielles, Réunions, ateliers de travail, foires et autres activités dans les domaines de coopération ;

Saluant les efforts déployés par le Secrétariat Général de l'OCI, le Bureau de Coordination du COMCEC et les institutions de l'OCI œuvrant dans le domaine de la coopération économique et commerciale, notamment le SESRIC, le CIDC, le Groupe de la BID, la CICIA, l'OAIA et l'INMPI.

Rapport sur la Stratégie du COMCEC et sa Mise en Œuvre (Ordre du jour : Point 2)

1- **Salue** le Rapport sur l'état d'Avancement présenté par le Bureau de Coordination du COMCEC soulignant le progrès réalisé dans la mise en œuvre de la Stratégie ; **félicite** les Pays Membres et les Institutions de l'OCI pour leurs contributions précieuses à sa mise en œuvre et **demande** aux États Membres et aux Institutions de l'OCI de continuer de soutenir sans réserve la mise en œuvre de la Stratégie.

2- **Demande** au Bureau de Coordination du COMCEC de présenter des rapports réguliers sur les progrès réalisés dans la mise en œuvre de la Stratégie du COMCEC durant les Sessions du COMCEC, les Réunions du Comité de Suivi et les autres forums pertinents de l'OCI.

3- **Salue** le bon déroulement des réunions des groupes de travail du COMCEC dans les domaines de coopération, conformément aux résolutions pertinentes de la 33^{ème} Session du COMCEC et **salue également** les travaux de recherche et les perspectives sectorielles menées par le Bureau de Coordination du COMCEC notamment pour enrichir les discussions dans chaque Réunion de Groupe de Travail du COMCEC.

4- **Félicite** les efforts déployés par les Groupes de Travail visant à rapprocher les

politiques entre les États Membres dans leurs domaines de compétence et **salue** les recommandations de politique faites par les Groupes de Travail durant leurs réunions tenues en février-avril et septembre-novembre 2018.

5- **Félicite également** les efforts des Pays Membres et des Institutions de l'OCI pour la réalisation des recommandations ministérielles de politique du COMCEC, **invite** tous les Pays Membres à poursuivre leurs efforts, autant que possible, afin de mettre en œuvre les recommandations de politique, et **exhorte** les institutions pertinentes de l'OCI à soutenir les Pays Membres dans ce sens.

6- **Félicite** l'achèvement de treize projets financés dans le cadre du Financement de Projets du COMCEC en 2017 et le progrès accompli dans la mise en œuvre de dix-sept nouveaux projets en vertu du cinquième appel de projets en 2018 et **accueille** le sixième appel de projets fait par le Bureau de Coordination du COMCEC en septembre 2018.

7- **Invite** les Pays Membres à utiliser davantage le Financement de Projets du COMCEC pour mettre en œuvre les Recommandations Ministérielles de Politiques du COMCEC.

8- **Appelle** les Points Focaux Nationaux ainsi que les Points Focaux des Groupes de Travail du COMCEC à collaborer plus étroitement avec le Bureau de Coordination du COMCEC pour assurer l'efficacité de la communication et de la coopération.

9- **Invite** les Pays Membres à assurer la participation des Points Focaux Nationaux du COMCEC et des Points Focaux du Groupe de Travail du COMCEC, aux Réunions du Comité de Suivi du COMCEC et aux Sessions du COMCEC.

10- **Encourage** les États Membres enregistrés aux Groupes de Travail du COMCEC, à participer de manière active aux prochaines Réunions des Groupes de Travail pertinents et de bénéficier du Financement de Projets du COMCEC pour réaliser leurs propres projets de coopération.

11- **Notant avec satisfaction** que le nombre de Pays Membres enregistrés à au moins un Groupe de Travail du COMCEC a atteint les 50 participants, **demande** aux Pays Membres qui ne participent pas encore, de s'inscrire aux Groupes de Travail du COMCEC et de participer activement aux prochaines Réunions des Groupes de Travail.

12- **Salue** la tenue de la Sixième Réunion Annuelle de Coordination du Groupe de Travail des Points Focaux du COMCEC, organisée par le Bureau de Coordination du COMCEC

les 3-5 juillet 2018 à Ankara, Turquie.

13- **Exhorte** les États Membres concernés à compléter les «Formulaires d'Évaluation» distribués chaque année par le Bureau de Coordination du COMCEC afin faire le suivi de la mise en œuvre des Recommandations Ministérielles de Politiques du COMCEC.

14- **Demande également** aux Points Focaux des Groupes de Travail d'être activement impliqués dans les efforts de production de connaissances du COMCEC, notamment en aidant à recueillir et à vérifier les données spécifiques aux pays et en fournissant des commentaires aux études de recherche.

15- **Souligne** que le Financement de Projets du COMCEC peut être utilisé de manière plus efficace par les Pays Membres ayant des capacités avancées dans divers domaines de coopération, pour partager leur expérience avec les autres Pays Membres.

16- **Remercie** le Bureau de coordination du COMCEC, le SESRIC, le CIDC, le Groupe de la BID, la CICIA et l'INMPE pour leurs efforts dans la mise en œuvre de la Stratégie COMCEC.

17- **Demande** au Bureau de Coordination du COMCEC d'étudier la possibilité de créer un nouveau Groupe de Travail chargé de traiter les questions émergentes cruciales telles que l'industrie, l'innovation, la recherche et développement, l'intelligence artificielle et d'autres questions connexes.

18- **Compte tenu** des développements récents et des tendances changeantes dans le monde, **demande** aux institutions de l'OCI concernées de prendre en considération les questions concernant l'industrie, l'innovation, la recherche et le développement, l'intelligence artificielle et d'autres questions connexes dans la conception de leurs futurs programmes et activités.

19- **Souligne** le rôle du COMCEC dans la coordination générale des activités de l'OCI en matière de coopération économique et commerciale entre les États Membres, conformément à son mandat.

20- **Souligne également** le rôle du BCC dans la réalisation d'activités avec les États membres, les institutions de l'OCI et d'autres organisations internationales afin de réaliser les objectifs du COMCEC tels qu'ils sont énoncés dans ses statuts.

21- **Demande** aux Institutions de l'OCI travaillant dans les domaines économique et

commercial de poursuivre la coordination avec le Bureau de Coordination du COMCEC, y compris par le biais du Comité de Session, afin de garantir les progrès et la complémentarité dans la mise en œuvre de la Stratégie du COMCEC et de l'OCI 2025 : Programme d'action, en particulier dans les domaines du commerce et de l'investissement.

22- **Demande** au BCC d'envisager d'organiser des visites d'étude dans les Pays Membres demandeurs afin d'évaluer les besoins et les priorités des Pays Membres et de les aider à surmonter les défis de développement communs.

23- **Adopte** les recommandations de la 34^{ème} Réunion du Comité de Suivi du COMCEC qui s'est tenue les 9-10 mai 2018 à Ankara, Turquie.

Mise en Œuvre de l'OCI-2025 : Programme d'Action (Ordre du jour : Point 3)

24- **Prend note** du rapport présenté par le Secrétariat Général de l'OCI sur la mise en œuvre de la composante économique et commerciale de l'OCI-2025 : Programme d'action

25- **Souligne** l'importance du suivi actif du volet économique et commercial de l'OCI-2025 : Programme d'Action du COMCEC, et **demande** au Secrétariat Général de l'OCI de soumettre régulièrement des rapports exhaustifs sur l'état d'avancement de la mise en œuvre du Programme des Sessions du COMCEC et aux Réunions de Suivi conformément aux précédentes résolutions pertinentes du COMCEC.

26- **Rappelant** les résolutions pertinentes des Sessions du COMCEC, **demande** aux États Membres de signer et de ratifier les accords dans le domaine économique pour favoriser la coopération économique et commerciale entre les États Membres de l'OCI.

Développements Économiques Mondiaux avec Référence Particulière aux États Membres de l'OCI (Ordre du jour : Point 4)

27- **Prend note de** l'édition 2018 du rapport économique annuel de SESRIC intitulé «Perspectives économiques de l'OCI 2018 : Défis et opportunités pour réaliser l'OCI-2025» et exprime sa reconnaissance au SESRIC pour avoir fourni la première analyse détaillée des domaines prioritaires connexes de l'OCI-2025 : Programme d'action à travers une sélection d'indicateurs de performance.

28- **Invite** les États Membres à prendre en compte les défis et opportunités identifiés par le rapport afin d'atteindre les objectifs énoncés par l'OCI-2025 à travers une coordination et un partenariat efficaces.

29- **Confie** au SESRIC la mission de continuer de surveiller les développements économiques mondiaux et leur incidence sur les États Membres, et de présenter un rapport lors des sessions annuelles du COMCEC.

Commerce Intra-OCI (Ordre du jour : Point 5)

30- **Prenant note avec satisfaction** de la convocation de la 11^{ème} Réunion du Groupe de Travail sur le Commerce du COMCEC qui sert également de réunion préparatoire à la Session Ministérielle d'Échange de Vues, les 7 et 8 mars 2018 à Ankara, sous le thème «Faciliter le commerce» : Amélioration des Systèmes de Gestion des Risques Douaniers dans les États Membres de l'OCI», **salue** ses recommandations de politiques soumises par le biais des six titres suivants :

- Simplifier les procédures commerciales et la documentation
- Cadre légal et réglementaire
- Infrastructure Physique et modernisation
- Harmonisation et alignement des normes et de la conformité
- Adopter des mesures pour faciliter le commerce de transit
- Coopération régionale/internationale

(Réf. : Document Code OCI/COMCEC/.....)

31- **Prenant note avec satisfaction de** la convocation de la 12^{ème} Réunion du Groupe de Travail du COMCEC sur le Commerce tenue le 6 novembre 2018 à Ankara sous le thème «Améliorer les Programmes des Opérateurs Économiques Agréés dans les États Membres de l'OCI», **salue** les recommandations de politiques suivantes :

- Encourager la conception d'un ensemble attrayant dans lequel les avantages procurés au secteur privé par le programme OEA sont supérieurs aux coûts supportés par les entreprises et les commerçants afin d'inciter les entreprises à participer au programme,
- Promouvoir une approche intégrée dans les dimensions législative, organisationnelle et opérationnelle avec d'autres agences gouvernementales lors de la phase de conception des opérateurs économiques agréés, afin d'éliminer les doubles emplois, les redondances et les procédures contraignantes,
- Encourager l'adoption et l'augmentation du nombre d'accords de reconnaissance mutuelle (ARM), car ils permettent aux détenteurs d'OEA de bénéficier d'avantages

en matière de facilitation des échanges fournis par les pays partenaires,

- Améliorer la communication avec le secteur privé avec les opérateurs économiques agréés grâce à la gestion de la relation client,
- Soutenir la participation des PME à la chaîne d'approvisionnement afin de tirer pleinement parti des programmes d'OEA.

(Réf. : Document Code OCI/COMCEC/.....)

32- **Fait appel** aux États Membres qui se sont enregistrés au Groupe de Travail du COMCEC sur le Commerce de participer à la 13^{ème} Réunion du Groupe de Travail du COMCEC sur le Commerce qui se tiendra le 7 mars 2019 à Ankara sous le thème «Augmenter la disponibilité publique des informations douanières dans les États Membres de l'OCI» et la 14^{ème} Réunion qui sera organisée le 24 octobre 2019 à Ankara sous le thème «Faciliter le commerce de transit dans les États Membres de l'OCI en mettant l'accent sur l'AFC de l'OMC» et **appelle également** les États Membres qui ne l'ont pas encore fait, de s'enregistrer au Groupe de Travail de COMCEC sur le Commerce.

33- **Salue** les efforts du Surinam et du CIDC pour la mise en œuvre réussie des projets suivants en 2017 au sein du quatrième appel de projets dans le cadre du Financement de Projets du COMCEC :

- Le Projet intitulé «Renforcer les Services de Soutien des PME au Surinam et en Guyane pour Augmenter la Participation aux Chaines de Valeur Mondiales» mis en œuvre par le Surinam en partenariat avec la Guyane et la Turquie,
- Le Projet intitulé «Faciliter le commerce : L'identification des Obstacles Non Tarifaires parmi les États Membres de l'OCI» mis en œuvre par le CIDC en partenariat avec le Royaume du Maroc, le Sénégal et la République Arabe d'Égypte.

34- **Salue également** les efforts du Maroc, du Nigéria, du Soudan et de l'INMPI pour la mise en œuvre des projets suivants en 2018 au sein du cinquième appel de projets dans le cadre du Financement de Projets du COMCEC :

- Le projet intitulé «Étude de faisabilité sur l'interopérabilité de certains Systèmes à Guichet Unique dans la région de l'OCI» mis en œuvre par le Maroc en partenariat avec le Cameroun et la Tunisie,
- Le projet intitulé «Stimuler le commerce intra-OCI par l'amélioration des mesures de facilitation des échanges dans la région de l'OCI» mis en œuvre par le Nigéria en partenariat avec le Maroc et l'Indonésie,
- Le projet intitulé «Renforcement de la capacité institutionnelle pour les Systèmes à

Guichet Unique dans les États Membres de l'OCI» mis en œuvre par le Soudan en partenariat avec quatre autres États Membres,

- Le projet intitulé «Harmonisation des Normes Halal Nationales avec les Normes Halal de l'OCI/INMPI» mis en œuvre par l'INMPI en partenariat avec 20 États Membres.

35- **Demande** aux États Membres concernés de participer activement aux activités organisées par le Bureau de Coordination du COMCEC, le SESRIC, le CIDC, le Groupe de la BID (SIFC), la CICIA et l'INMPI dans le domaine du commerce et **appelle** ces institutions à envoyer des invitations aux États Membres bien avant la date prévue de leurs réunions afin d'assurer leur participation.

36- **Prend note** du fait que le Centre de Recherche et d'Information de la Chambre Islamique (CRICI) de la République islamique d'Iran organisera un atelier de travail conjoint avec le SESRIC sur «L'impact des stratégies de l'entrepreneuriat sur le développement des PME» en 2019.

37- **Exprime** sa gratitude au Royaume du Maroc pour son accueil et au CIDC pour avoir organisé la Réunion d'Experts de Haut niveau sur les «Principaux obstacles à l'investissement et la facilitation de l'investissement en Afrique» les 24 et 25 janvier 2018 à Casablanca, Royaume du Maroc.

i) SPC-OCI

38- **Fait appel** aux États Membres qui n'ont pas encore signé ou ratifié les Accords du SPC-OCI, à savoir l'Accord Cadre, le PRETAS et les Règles d'Origine, et les invite à les signer et à les ratifier dans les meilleurs délais.

39- **Se félicite** de la soumission au secrétariat du CNC de listes de concessions mises à jour par Turquie, Malaisie, Bangladesh, Pakistan, Jordanie, République islamique d'Iran, Maroc et le secrétariat du Conseil de coopération du Golfe (CCG) au nom de ses six Pays Membres, à savoir l'Arabie saoudite, le Koweït, les Émirats arabes unis, le Qatar, Bahreïn et Oman, et **demande** au Secrétariat du Comité de négociation commerciale (CNC) de communiquer avec les États Membres participants concernés afin de garantir la soumission des listes de concessions dans le même format et les diffuser en conséquence entre les États Membres.

40- **Salue** les observations faites par le Pakistan, le Bangladesh, la Jordanie, le Maroc et la Turquie au Secrétariat du CNC sur les mesures internes pertinentes à adopter pour la mise en œuvre des Règles d'Origine du SPC-OCI, et **demande** aux autres États Membres

participants de notifier le Secrétariat du CNC des mesures internes pertinentes à adopter pour la mise en œuvre des Règles d'Origine du SPC-OCI dans les meilleurs délais.

41- **Accueille favorablement** l'offre de la République du Soudan d'organiser un «Atelier de travail régional sur le SPC-OCI et le Système Commercial Multilatéral» à Khartoum les 17 et 18 décembre 2018 et la République du Suriname d'organiser un atelier de travail sur «le SPC-OCI et les Solutions Commerciales intra-OCI» à Paramaribo en 2019 en coopération étroite avec le Secrétariat du CNC.

42- **Demande** au CIDC, au Bureau de Coordination du COMCEC et à d'autres institutions compétentes de l'OCI de continuer à organiser des activités de sensibilisation et de renforcement des capacités en ce qui concerne le SCP-OCI.

ii) Foires Commerciales Islamiques

43- **Exprime** ses remerciements aux États Membres suivants pour avoir accueilli des Foires et Expositions Commerciales Islamiques en coopération avec le CIDC :

- La République de Turquie pour l'organisation et le CIDC et l'INMPI pour l'organisation de la «5^{ème} Expo Halal de l'OCI» à İstanbul les 23 et 25 novembre 2017,
- L'État du Koweït pour avoir accueilli et le CIDC pour avoir organisé «l'Édition exceptionnelle du salon des États Membres de l'OCI» à Koweït-city, les 6-10 février 2018,
- Le Royaume d'Arabie Saoudite pour l'accueil et le CIDC pour l'organisation de la «2^{ème} édition du Salon du mobilier et de la décoration d'intérieur des États membres de l'OCI» les 13-16 mars 2018 et du «11^{ème} Salon des industries agroalimentaires des États Membres de l'OCI» les 20-23 mars 2018 à Djeddah,
- Le Royaume du Maroc pour l'accueil et le CIDC pour l'organisation du 4^{ème} Salon Spécialisé sur « les Services de l'Enseignement Supérieur dans les Etats membres de l'OCI», à Casablanca les 26-29 avril 2018.

44- **Salue** l'offre des États Membres suivants d'organiser des Expositions et des Foires Commerciales Islamiques en coopération avec le CIDC entre 2018-2019 et **demande** aux États Membres d'encourager la participation active de leur secteur privé et des institutions concernées à ces événements :

- La République de Turquie accueillera la «6^{ème} Expo Halal de l'OCI» à İstanbul du 29 novembre au 2 décembre 2018 et la «7^{ème} Exposition Halal de l'OCI» le 28 novembre - 1^{er} décembre en coordination avec l'INMPI,
- La République de Côte d'Ivoire accueillera à Abidjan, du 7 au 9 décembre 2018, la

«4^{ème} exposition sur la santé de l'OCI» et le «Forum et exposition sur l'économie sociale et solidaire» en collaboration avec le Groupe de la BID à Abidjan au premier trimestre de 2019,

- L'État du Koweït accueillera les 5-8 mars 2019 «une édition exceptionnelle de l'Exposition du tourisme et de l'artisanat des États Membres de l'OCI» et un «Salon de la construction et de la décoration pour les États Membres de l'OCI» les 8-12 octobre 2019 à Koweït City,
- Le Royaume d'Arabie Saoudite accueillera la «12^{ème} Exposition des Industries Agro-Alimentaires des États Membres de l'OCI», à Djeddah, du 12 au 26 mars 2019,
- La République d'Irak accueillera le 16^{ème} Salon du Commerce de l'OCI à Bagdad les 7-13 avril 2019,
- Le Royaume du Maroc accueillera l'Expo et le Forum sur le transport et la logistique des États Membres de l'OCI parallèlement à LogisMed 2019 à Casablanca les 9-11 avril 2019 ;
- La République populaire du Bangladesh accueillera l'exposition sur l'économie maritime et la construction navale et la pêche des États Membres de l'OCI à Dhaka les 1-4 mai 2019 ;
- La République islamique d'Iran accueillera le «3^{ème} Salon sur le Tourisme des États Membres de l'OCI» à Téhéran en 2019,
- Les Émirats arabes unis accueilleront l'exposition universelle «EXPO 2020 Dubai» à Dubaï de novembre 2020 à avril 2021.

45- **Prend note** de l'offre de la République islamique d'Iran qui organisera la «12^{ème} Exposition Internationale du Tourisme et des Industries Connexes» et de la conférence intitulée «L'Orient Halal, la nouvelle tendance mondiale», tenue simultanément les 12-15 février 2019 à Téhéran et «La 1^{ère} Exposition Halal d'Iran» en novembre 2019 et **demande** aux États Membres de participer activement à ces événements.

46- **Réitère** sa demande envers les États Membres afin qu'ils encouragent leur secteur privé à participer d'une manière active aux Foires Commerciales Islamiques.

47- **Réitère également** sa demande envers le CIDC pour qu'il continue d'organiser ses foires sectorielles spécifiques en collaboration avec les États Membres et qu'il soumette régulièrement des rapports sur l'état d'avancement des foires lors des Sessions du COMCEC.

iii) Assistance Technique liée à l'OMC

48- **Exprime** ses remerciements et sa gratitude au Groupe de la BID et au CIDC pour avoir organisé des cours et séminaires de formation liés à l'OMC à l'intention des États Membres et souligne la nécessité de diffuser plus efficacement les informations relatives aux cours de formation parmi tous les États Membres.

49- **Appelle** la BID et le CIDC à continuer de fournir une assistance technique aux États Membres sur les questions liées à l'OMC et à intensifier leurs efforts pour sensibiliser les États Membres sur l'impact des négociations commerciales de l'OMC sur leurs économies et **demande** à la BID et au CIDC de mettre en synergie et de coordonner leurs efforts pour renforcer les capacités humaines et institutionnelles des États membres de l'OCI, afin de faciliter leur intégration totale dans le système commercial multilatéral sur une base équitable et juste.

50- **Appelle** les pays de l'OCI membres de l'OMC d'aider les pays de l'OCI non membres de l'OMC dans leur processus d'adhésion à l'OMC.

51- **Remerciant** le CIDC, le Secrétariat général de l'OCI, le bureau de Genève de l'OCI et le Groupe de la BID d'avoir organisé un atelier et préparé une étude sur les «Options pratiques pour accroître la coordination des États membres de l'OCI à l'OMC», **prend note** de l'étude susmentionnée préparée par le CIDC et Groupe de la BID et **demande** au Groupe de la BID et au CIDC de poursuivre leurs efforts pour améliorer la coordination avec l'OMC et **demande également** aux missions permanentes des Pays Membres de participer activement aux réunions de coordination à Genève.

52- **Demande** au Groupe de Travail sur le Commerce d'examiner, le cas échéant, lors de ses réunions futures les questions liées à l'OMC et le Bureau de Coordination du COMCEC, en collaboration avec la BID et le CIDC, d'envisager la possibilité d'organiser une Réunion Ministérielle Consultative sur l'OMC en marge de la Session Ministérielle du COMCEC .

53- **Exprime sa gratitude** à l'État des Émirats arabes unis d'avoir accueilli et au CIDC et à la BID d'avoir organisé un atelier sur la onzième Conférence Ministérielle post-OMC des États Membres de l'OCI à Dubaï les 19-20 novembre 2018.

54- **Accueille** l'offre de la République islamique du Pakistan et la République de Turquie de partager leurs expériences liées à l'OMC avec les pays non membres de l'OCI par le biais de programmes de formation en collaboration avec les institutions compétentes de l'OCI afin de faciliter leur processus d'accession.

55- **Appelle** les Pays Membres et les institutions compétentes de l'OCI à apporter leur soutien aux Pays Membres qui ont besoin d'une assistance technique en matière de facilitation du commerce, y compris les aspects techniques, juridiques et infrastructurels, ainsi que pour la mise en œuvre de l'Accord de l'OMC sur la Facilitation du Commerce.

iv) Activités de Financement du Commerce

56- **Apprécie** les activités de financement, de promotion et de développement du commerce de la SIFC et la mobilisation de fonds du marché international aussi bien que des partenaires de développement pour le financement des opérations commerciales dans les États Membres, contribuant ainsi à l'achèvement de l'objectif de 25 pourcent de commerce intra-OCI.

57- **Prend note avec satisfaction** que les approbations cumulées de la SIFC et le décaissement dans le financement du commerce ont atteint depuis sa création en 2008 et jusqu'à présent US\$ 43,9 milliards et US\$ 34,5 milliards respectivement, et le total de leurs approbations et décaissements en 2017 ont atteint US\$ 4,9 milliards et US\$ 3,4 milliards respectivement.

58- **Salue** les efforts de la CIFC dans le financement des PME et des États Membres les Moins Avancés, et **prend note** de ses efforts visant à diversifier son portfolio et d'accorder davantage de financement au secteur agricole ayant un effet direct et important sur l'amélioration de la productivité, de la création d'emploi, de l'augmentation des recettes de l'exportation et de l'allègement de la pauvreté.

59- **Invite** les États Membres à compléter les exigences d'adhésion aux institutions du Groupe de la BID (SIFC et SIACE), pour que le Groupe de la BID exécute sa mission avec succès.

60- **Prend note** des initiatives de promotion du commerce et de renforcement des capacités mises en œuvre par la SIFC dans le cadre de ses différents programmes phares incluant l'initiative Aide pour le Commerce pour les États arabes (AFTIAS), Programme Spécial pour l'Asie Centrale (PSAC), le Programme Transitoire de Commerce Arabo-Africain (AATB), le Fonds de développement du commerce, le Programme pour les PME d'Afrique de l'Ouest et le Forum de Développement de Commerce afin de sensibiliser les secteurs privés sur les activités de la SIFC.

61- **Prend note** des efforts déployés par la SIFC pour mettre en œuvre des Programmes commerciaux intégrés pour le développement des produits de base, notamment le

Programme de Développement du Café en Indonésie, le Programme de Renforcement des Liens en Guinée et le Programme Cotton Bridge.

62- **Prend également note** des efforts déployés par la SIFC pour la diversification des Instruments Financiers Islamiques, en soutenant des programmes de formation sur la finance islamique et en promouvant les solutions de Financement Islamique dans les forums internationaux.

63- **Prend note** du Programme de Renforcement des Capacités de haut niveau fourni par la SIFC aux pays de la CEI et à l'Afghanistan sur les Renseignements sur les Marchés, dans le cadre des Programmes d'Assistance Technique liée au commerce fournis aux Pays Membres, et **appelle** les institutions de l'OCI concernées à se joindre à ces efforts et à les soutenir.

64- **Félicite** la CIFC pour l'organisation de la 1^{ère} réunion du Conseil d'Administration du Programme «Ponts du commerce arabo-africain» (AATB) au Maroc, qui fait appel à la CIFC de poursuivre la mise en œuvre réussie du plan d'action visant à renforcer les flux commerciaux entre les régions arabe et africaine, et invitent les Pays Membres des deux régions à soutenir et coopérer avec la CIFC pour la mise en œuvre de ce programme.

65- **Félicite** les efforts déployés par la CIFC pour mettre en œuvre le Programme de Réduction des Aflatoxines en Gambie.

66- **Prend note** des efforts de la SIACE en tant que seule société multilatérale d'assurance du crédit à l'exportation et de l'assurance des investissements au monde offrant des solutions d'assurance et de réassurance conformes à la Charia.

67- **Prend note avec satisfaction** que le montant total de l'assurance entreprise fournie par la SIACE s'est élevé à 29 milliards USD au cours des cinq dernières années et que la Société avait facilité 11,27 milliards USD en transactions commerciales et investissements directs étrangers en 2017.

68- **Prend note avec satisfaction** de l'initiative du Groupe de la BID intitulée «Business Intelligence Center de l'OCI» dirigée par la SIACE et **demande** au groupe de la BID, en particulier la SIACE, de commencer à mettre en œuvre cette initiative en tant que Programme de l'OCI relevant de l'un des Pôles Régionaux de la BID, en partenariat étroit avec le SESRIC et d'autres institutions pertinentes de l'OCI, selon les besoins.

v) Les Activités Commerciales de l'INMPI

69- **Salue** les activités de l'Institution de Normalisation et de Métrologie des Pays Islamiques (INMPI) dans le domaine de la normalisation, de la métrologie et de l'accréditation aussi bien que leur effet sur la facilitation du commerce et les projets de développement de capacité des États Membres.

70- **Salue** la République de Côte d'Ivoire, l'État du Qatar, la République du Kazakhstan et la République d'Ouzbékistan, comme nouveaux membres à l'INMPI, ce qui a augmenté le nombre des États Membres de l'INMPI à 37, et 3 Observateurs, et **invite** les États Membres concernés à devenir membres de l'INMPI et à participer activement à ses comités techniques (CT), et Conseils de Métrologie et d'Accréditation.

71- **Se félicite** de la visibilité croissante de l'INMPI et **exprime** ses remerciements à l'INMPI pour l'organisation d'activités de renforcement des capacités dans son domaine de compétence et **invite** les États Membres à soutenir le renforcement de sa visibilité dans les forums internationaux, notamment par son adhésion à l'observateur à l'OMC - Comité des obstacles techniques au commerce (OTC).

72- **Invite** les États Membres à adopter et à utiliser les normes de l'OCI / l'INMPI en tant que normes nationales en vue de contribuer à l'harmonisation des normes et à l'élimination des obstacles techniques au commerce entre les États Membres, et **invite** les États Membres concernés qui utilisent les Normes de l'OCI / l'INMPI, à adopter officiellement les normes conformément aux directives d'adoption de l'INMPI.

73- **Exprime sa reconnaissance** à la République de Turquie pour son accueil et à l'INMPI et le CIDC d'avoir soutenu le Sommet Mondial Halal à İstanbul les 23-25 novembre 2017 et **fait appel** aux États Membres pour participer au prochain «Sommet Mondial Halal İstanbul 2018» qui se tiendra du 29 novembre au 2 décembre 2018, sous l'égide de la Présidence de la République de Turquie.

74- **Note avec satisfaction** l'organisation de la 1^{ère} Réunion du Conseil de gestion de la normalisation (SMC) tenue les 1 juin 2018, 2, la 1^{ère} Réunion de la Direction du Conseil d'Accréditation (CA) de l'INMPI tenue les 26-27 février 2018, la 2^{ème} Réunion de la Direction du CA de l'INMPI tenue les 28-29 juin et la 5^{ème} Réunion du Conseil de métrologie (CM) de l'INMPI tenue les 19-20 avril 2018 à İstanbul, en Turquie.

Renforcer le Rôle du Secteur Privé dans la Coopération Économique (Ordre du jour : Point 6)

75- **Prend note** des efforts entrepris par la CICA pour l'organisation de forums, de

programmes de formation, de réunions B2B, de séminaires et d'ateliers de travail dans l'intention de renforcer le rôle du secteur privé, d'élargir leurs réseaux et d'accroître leurs opportunités dans le commerce et l'investissement.

76- **Encourage** les Chambres de Commerce des États Membres à participer activement aux activités de la CICA.

77- **Prend note** de l'organisation du Programme de Formation sur «la Promotion de l'Entrepreneuriat Technologique et la Gestion des Incubateurs d'Entreprises et des Parcs Technologiques» les 23-25 avril 2018, à İstanbul, République de Turquie.

78- **Prend note** des activités suivantes qui seront organisées par la CICA et **appelle** le secteur privé des États Membres à participer activement aux activités suivantes :

- La 17^{ème} Réunion du secteur privé pour les pays membres de l'OCI / Forum d'échanges commerciaux qui se tiendra en 2019,
- Le 10^{ème} Forum des Femmes d'Affaires dans les Pays Islamiques qui se tiendra en 2019,
- Atelier de travail / Programme de formation spécialisé devant se tenir en 2019 sur la Promotion de l'industrie artisanale par le biais des PME ; développer les entreprises existantes par le développement des compétences et explorer les destinations du Tourisme de Santé,
- Atelier de travail sur la Promotion de la croissance et de la technologie vertes dans les interfaces alimentation-eau et énergie pour les pays de l'OCI - Défis et opportunités qui se tiendront au cours du premier semestre de 2019,
- Le Forum des Chambres de Commerce de l'OCI qui se tiendra en 2019.

79- **Prend note** que le CID, la division du secteur privé du groupe de la BID, a fourni un financement de \$910 millions en 2017 à 44 projets de développement du secteur privé dans 18 pays.

80- **Rappelant** la résolution pertinente de la 33^{ème} Session du COMCEC et de la 45^{ème} Réunion du Conseil des Ministres des Affaires étrangères, **se félicite** des récents développements concernant les préparatifs techniques et l'organisation de deux Réunions du Groupe de Travail les 13 avril 2018 et 9 juillet 2018 sur l'établissement du Centre d'Arbitrage de l'OCI affilié à la CICA à İstanbul par TOBB et la CICA et **demande** à la CICA et au TOBB de finaliser les préparatifs techniques en vue de la mise en service du Centre d'arbitrage de l'OCI à İstanbul en 9 et **demande également** aux Pays Membres

d'encourager leurs Chambres à participer activement aux activités du Centre d'Arbitrage.

Améliorer le Transport et les Communications (Ordre du jour : Point 7)

81- **Prenant note avec satisfaction** de la convocation de la 11^{ème} Réunion du COMCEC sur le Transport et les Communications le 15 mars 2018 à Ankara, République de Turquie, sous le thème «Gouvernance des Corridors de Transport entre les États Membres de l'OCI : Défis, Cas et Leçons de Politiques», **salue** ses recommandations de politiques suivantes :

- Développer/Améliorer un cadre juridique, institutionnel et réglementaire propice à une coordination et une coopération efficaces entre les pays concernés et à la réalisation d'objectifs exigeant des réformes,
- Souligner l'importance d'un secrétariat/une unité de coordination des corridors afin de faciliter la gouvernance des corridors en assurant une communication et une coordination permanentes entre les pays concernés,
- Promouvoir le développement de la gouvernance des corridors de transport de manière holistique, en combinant des mesures concrètes telles que l'infrastructure et des mesures souples telles que le soutien politique, la consultation des parties prenantes et le renforcement des capacités,
- Rechercher le soutien des organisations internationales concernées pour faire progresser la gouvernance des corridors, en particulier au cours de la phase initiale de développement des corridors.

(Réf. : Document Code OCI/COMCEC/.....)

82- **Prenant note avec satisfaction** de la convocation de la 12^{ème} Réunion du Groupe de Travail du COMCEC sur le Transport et les Communications le 11 octobre 2018 à Ankara, en Turquie, sous le thème «Planification des infrastructures de transport national dans les États Membres de l'OCI», **salue** ses recommandations de politiques :

- Élaborer des lignes directrices pour la préparation et la mise en œuvre des plans directeurs de transport nationaux en tenant compte des meilleures pratiques internationales pour des plans et des solutions plus intégrés et durables en matière terrestre et de transport.
- Identifier des indicateurs clés de performance complets et pertinents pour un suivi et une évaluation efficaces de la performance des plans de transport et de leurs résultats, et partager les résultats avec les parties prenantes concernées des secteurs

public et privé.

- Améliorer la capacité de planification des États Membres de l'OCI en appliquant des méthodes contemporaines telles que la définition d'une vision avec une série d'objectifs sociaux et économiques.
- Améliorer le processus de planification des infrastructures de transport nationales et encourager les partenariats public-privé (PPP), en particulier pour l'évaluation des besoins, la promotion des investissements, le bon fonctionnement des opérations et de la maintenance.

(Réf. : Document Code OCI/COMCEC/.....)

83- **Invite** les États membres qui se sont inscrits au Groupe de Travail sur le Transport et les Communications du COMCEC à participer activement à la 13^{ème} Réunion du Groupe de Travail sur le Transport et les Communications qui se tiendra le 14 mars 2019 sous le thème «Améliorer les évaluations de projets de transport dans les Pays Islamiques», ainsi que sa 14^{ème} Réunion qui se tiendra le 3 octobre 2019, sous le thème «Améliorer la gestion des risques dans les projets de PPP pour les transports dans les pays islamiques», et **invite également** les États Membres, qui ne l'ont pas encore fait, de s'inscrire au Groupe de Travail sur le Transport et les Communications du COMCEC.

84- **Félicite** les efforts déployés par la Côte d'Ivoire en partenariat avec le Burkina Faso et le Mali pour la mise en œuvre réussie du projet intitulé «Améliorer les capacités en matière de sécurité routière en Côte d'Ivoire, au Burkina Faso et au Mali» en 2017 dans le cadre du quatrième appel à projets dans le cadre du cadre du Financement de projets du COMCEC.

85- **Salue également** les efforts de la Gambie, de l'Iran et de la Jordanie pour les projets suivants mis en œuvre en 2018 au sein du cinquième appel de projets dans le cadre du Financement de Projets du COMCEC :

- Le projet intitulé «Analyse des systèmes de gestion de la base de données routières dans certains États choisis de l'OCI» mis en œuvre par la Gambie en partenariat avec le Nigéria et le Sénégal,
- Le projet intitulé «Étude de faisabilité du corridor de transport Iran-Caucase» mis en œuvre par l'Iran en partenariat avec l'Azerbaïdjan et la Turquie,
- Le projet intitulé «Étude de faisabilité pour la reconstruction de l'ancienne ligne de chemin de fer ottomane du Hejaz» mis en œuvre par la Jordanie en partenariat avec l'Irak et la Turquie,

86- **Félicite l'offre renouvelée** de la République du Soudan d'accueillir la Deuxième

Conférence Islamique des Ministres des Transports en 2019 à Khartoum, et **appelle** les États Membres et les organes et institutions compétents de l'OCI, y compris le Secrétariat du COMCEC, à participer activement à cet événement important.

87- **Prenant note** des efforts déployés par le Secrétariat général de l'OCI et le Groupe de la BID pour opérationnaliser le corridor ferroviaire de l'OCI entre Dakar et Port-Soudan, **a demandé** au Secrétariat Général et au Groupe de la BID d'informer régulièrement les États Membres concernés sur les progrès réalisés dans la réalisation du projet dans les enceintes concernées de l'OCI.

88- **Prend note** de la proposition de la République islamique d'Iran sur le corridor transpérte et **renvoie** l'affaire au Groupe de Travail compétent du COMCEC.

Développer un Secteur Touristique Durable et Compétitif (Ordre du jour : Point 8)

89- **Prenant note avec satisfaction** de la convocation de la 11^{ème} Réunion du Groupe de Travail sur le Tourisme qui s'est tenue le 15 février 2018 à Ankara sous le thème «Stratégies de développement de destinations et d'institutionnalisation dans les Pays Membres de l'OCI», **se félicite** de ses recommandations de politique suivantes :

- Encourager la création/le renforcement des organisations de gestion de destination (OGD) locales et régionales public-privé avec l'attribution de responsabilités en matière de planification, développement, marketing et gestion de destination,
- Planifier l'offre et la demande ainsi que l'identification et le suivi des indicateurs de performance clés pour assurer le développement du tourisme durable à la destination,
- Encourager l'autofinancement des OGD et améliorer l'efficacité ainsi que la transparence dans l'utilisation et la gestion des ressources,
- Promouvoir des destinations en formant des alliances avec les pays de l'OCI et des alliances avec des parties prenantes externes.

(Réf. : Document Code OCI/COMCEC/.....)

90- **Prenant note avec satisfaction de** la convocation de la 12^{ème} Réunion du Groupe de Travail du COMCEC sur le Tourisme le 13 septembre 2018 à Ankara sous le thème «Stratégies de marketing pour les destinations dans les Pays Membres de l'OCI», **salue** les recommandations de politiques suivantes :

- Création/Habilitation d'un organisme central (par exemple, une OGD) pour positionner la destination parmi les destinations concurrentes, pour créer l'image de

marque de la destination et pour promouvoir la destination en utilisant des outils tels que les médias sociaux, le marketing numérique, les foires commerciales, les relations publiques et l'organisation de voyages de familiarisation.

- Encourager le développement de nouveaux produits (événements, festivals et autres produits appropriés) pour atténuer les effets négatifs saisonniers et les risques liés à la dépendance à un produit ou à un marché unique.
- Gérer et réglementer les canaux de distribution existants, développer de nouveaux canaux de distribution pour éviter la dépendance et minimiser l'asymétrie de pouvoir entre les parties prenantes de la destination ainsi que les intermédiaires internationaux et établir des alliances stratégiques avec des parties prenantes externes susceptibles de créer des synergies pour la destination et d'autres collaborateurs (i.e. compagnies aériennes, organisateurs d'événements, etc.).
- Promouvoir la collecte, le stockage, l'analyse et la diffusion de données de marché sur les caractéristiques des visiteurs, la saisonnalité, la performance des canaux de distribution, les marchés sources, les tendances, etc., tout en respectant la confidentialité et la vie privée des individus, afin d'améliorer l'efficacité commerciale des parties prenantes de la destination ainsi que des OGD.
- Utiliser des plateformes numériques et des applications mobiles et accorder une attention particulière aux canaux de médias sociaux pour améliorer l'expérience touristique, la crédibilité de l'information et l'interaction entre les visiteurs dans le marketing de destinations.

(Réf. : Document Code OCI/COMCEC/.....)

91- **Appelle** les États Membres qui s'étaient enregistrés au Groupe de Travail du COMCEC sur le Tourisme, à participer activement à la 13^{ème} Réunion du Groupe de Travail sur le Tourisme qui sera organisée le 13 février 2019 à Ankara sous le thème «Stratégies de gestion de destinations durables dans les Pays Membres de l'OCI» et sa 14^{ème} Réunion qui se tiendra le 5 septembre 2019 sous le thème «Développer des corridors de tourisme multi-destinations dans les Pays Membres de l'OCI» et **appelle également** les États Membres qui ne l'ont pas encore fait, à s'inscrire au Groupe de Travail du COMCEC sur le Tourisme.

92- **Salue** les efforts du Mozambique, du Soudan, de la Gambie et du SESRIC pour la réussite des projets suivants soient mis en œuvre en 2017 au sein du quatrième appel de projets dans le cadre du Financement de Projets du COMCEC :

- Le Projet intitulé «Renforcement de la Capacité de la Main-d’œuvre du Tourisme Favorable aux Musulmans» mis en œuvre par le Mozambique en partenariat avec le Mali et le Sénégal,
- Le Projet intitulé «Renforcement de la Capacité des Producteurs Artisans et des Clients dans les Pays Membres de l’OCI» mis en œuvre par le Soudan en partenariat avec le Tchad et le Djibouti,
- Le Projet intitulé «Élaboration d’un Programme de Formation et de Certification pour l’Industrie Musulmane des Voyages, du Tourisme et de l’Hôtellerie» mis en œuvre par la Gambie en partenariat avec le Nigeria et le Sénégal,
- Le Projet intitulé «Programme de Formation sur le Développement et la Promotion du Tourisme Favorable aux Musulmans dans les Pays Membres de l’OCI» mis en œuvre par le SESRIC en partenariat avec 18 Pays Membres.

93- **Salue également** les efforts du Burkina Faso, du Mali, du Mozambique et du SESRIC pour la mise en œuvre des projets en 2018 au sein du cinquième appel de projets dans le cadre du Financement de Projets du COMCEC :

- Le Projet intitulé «Renforcer la résilience du secteur du tourisme face aux crises par la communication» mis en œuvre par le Burkina Faso en partenariat avec le Niger et la Côte d’Ivoire,
- Le Projet intitulé «Formation sur la communication de crise dans le tourisme pour certains Pays Membres de l’OCI» mis en œuvre par le Mali en partenariat avec quatre autres Pays Membres,
- Le Projet intitulé «Tourisme communautaire par la promotion des sites du patrimoine pour l’allègement de la pauvreté» mis en œuvre par le Mozambique en partenariat avec quatre autres Pays Membres,
- Le Projet intitulé «Amélioration de l’écosystème du tourisme islamique dans les Pays Membres de l’OCI : Destination et développement de l’industrie» mis en œuvre par le SESRIC en partenariat avec 13 Pays Membres.

94- **Salue** la tenue de la 10^{ème} Session de la Conférence islamique des ministres du tourisme (CIMT) du 5 au 7 février 2018 à Dhaka/Bangladesh et **se félicite** de la sélection de Dhaka/Bangladesh et de Gabala/Azerbaïdjan comme villes du tourisme de l’OCI pour 2019 et 2020, respectivement.

95- **Prend note** du rapport de la 6^{ème} Réunion du Forum sur le tourisme du secteur privé de l’OCI/COMCEC qui s’est tenue le 8 mars 2018 à İstanbul, sous le thème «Le patrimoine culturel en tant qu’outil pour le tourisme durable dans les Pays Membres de l’OCI» **invite**

les États Membres à participer à la 7^{ème} Réunion du Forum qui se tiendra en 2019 à İstanbul, Turquie.

96- **Invite** les États Membres à encourager leurs institutions concernées, les entreprises de tourisme et les voyagistes, etc. à poursuivre leurs efforts, notamment en organisant des campagnes de promotion et des visites supplémentaires à Quds al-Sharif pour soutenir les résidents palestiniens d'Al-Quds et à faire preuve de solidarité leur.

97- **Prend note de** l'offre faite par la République islamique d'Iran d'accueillir «la 5^{ème} Conférence du Tourisme de Santé des Pays Islamiques» en 2019 et **invite** les États Membres à participer activement à cet événement.

98- **Prend note avec satisfaction** des propositions suivantes du Royaume de Bahreïn :

- Renforcer le partenariat entre les secteurs public et privé pour diversifier les projets touristiques et attirer plus d'investissements
- Atteindre le maximum d'efficacité, d'efficience et de compétitivité mondiale dans le secteur du tourisme,
- Développer des législations efficaces et modernes pour assurer le flux des investissements touristiques locaux et internationaux
- Améliorer la coordination et la coopération au niveau régional pour utiliser les sites du patrimoine culturel et les réserves naturelles comme attractions touristiques

Accroissement de la Productivité du Secteur Agricole et Durabilité de la Sécurité Alimentaire (Ordre du jour : Point 9)

99- **Prenant note avec satisfaction** de la convocation de la 11^{ème} Réunion du Groupe de Travail sur l'Agriculture le 22 février 2018, à Ankara sous le thème «Améliorer la Performance du Marché Agricole : Développer des systèmes d'information sur les marchés agricoles», **se félicite** de ses recommandations de politiques suivantes :

- Concevoir des Systèmes d'Information des Marchés (SIM) en évaluant et en examinant les parties prenantes ciblées grâce à un appui budgétaire soutenu et à un cadre de suivi et d'évaluation efficace,
- Construire une capacité suffisante pour le suivi des stocks, l'analyse des tendances et les prévisions, ainsi que pour d'autres sujets pertinents, en plus de fournir des informations sur les prix pour un SIM plus performant,
- Relier le SIM à d'autres institutions soutenant le marché et/ou à d'autres outils de gestion des risques afin d'accroître les avantages mutuels,

- Former les mécanismes/plates-formes nécessaires pour améliorer la coordination entre les principales parties prenantes et garantir l'examen efficace de la qualité des informations fournies.

(Réf. : Document Code OCI/COMCEC/.....)

100- **Prenant note avec satisfaction** de la convocation de la 12^{ème} Réunion du Groupe de Travail sur l'Agriculture du COMCEC qui s'est tenue le 20 septembre 2018 sous le thème «Analyse des structures du commerce agroalimentaire afin de promouvoir les réseaux de commerce agroalimentaire parmi les États Membres de l'OCI», **se félicite** de ses recommandations de politiques suivantes :

- Développer et mettre en œuvre des systèmes d'accès préférentiel aux marchés et des accords commerciaux intra-régionaux et transrégionaux (par exemple, le Système de Préférences Commerciales entre les États Membres de l'OCI (SCP-OCI)) en vue de contribuer à un développement collaboratif et durable du commerce agricole,
- Renforcement de la capacité de l'offre et amélioration de la capacité de la demande en rationalisant les mesures non tarifaires (MNT) pour une structure agricole durable parmi les Pays Membres de l'OCI,
- Développer et accroître la connectivité économique ainsi que la connectivité physique et informationnelle afin de réduire les coûts du commerce sur les marchés du commerce agricole pour un développement durable du commerce agricole.

(Réf. : Document Code OCI/COMCEC/.....)

101- **Invite** les États Membres qui se sont inscrits au Groupe de Travail sur l'Agriculture du COMCEC à participer activement à la 13^{ème} Réunion du Groupe de Travail sur l'Agriculture qui se tiendra le 21 février 2019 à Ankara, sous le thème «Examiner les politiques commerciales agricoles afin de promouvoir l'agriculture intra-OCI» et sa 14^{ème} Réunion qui se tiendra le 12 septembre 2019 sous le thème «Accroître la résilience des systèmes alimentaires dans les États islamiques face aux futures crises alimentaires» et ^{appelle également} les États Membres qui ne l'ont pas encore fait, de s'inscrire au Groupe de Travail sur l'Agriculture du COMCEC.

102- **Salue** les efforts de la Gambie et de l'Indonésie pour la mise en œuvre réussie des projets suivants en 2017 au sein du quatrième appel de projets dans le cadre du Financement de Projets du COMCEC :

- Le Projet intitulé « Réduction des Pertes Post-Récolte dans les Céréales pour

Améliorer les Moyens de Subsistance Ruraux » mis en œuvre par la Gambie, en partenariat avec l'Indonésie et le Nigeria,

- Le Projet intitulé «L'Amélioration du Revenu des Petites et Moyennes Exploitations Agricoles dans les États Membres de l'OCI en Réduisant les Pertes dans la Production Animale» mis en œuvre par l'Indonésie en partenariat avec le Brunei Darussalam, la République Arabe d'Égypte, la Malaisie et le Soudan.

103- **Salue également** les efforts de l'Indonésie et de la Turquie pour les projets suivants mis en œuvre en 2018 au sein du cinquième appel de projets dans le cadre du Financement de Projets du COMCEC :

- Le projet intitulé «Mise en place d'un système d'information sur les marchés agricoles pour les horticulteurs» mis en œuvre par l'Indonésie en partenariat avec six autres Pays Membres,
- Le projet intitulé «Améliorer les services de vulgarisation de l'irrigation agricole» mis en œuvre par la Turquie en partenariat avec la Palestine, le Maroc et la Tunisie.

104- **Se félicite** de l'offre de la République de Turquie d'accueillir la Huitième Conférence Ministérielle de l'OCI sur la sécurité alimentaire et le développement agricole au dernier trimestre de 2019 à İstanbul et **invite** les États Membres et les organes et institutions concernés de l'OCI, y compris le Secrétariat du COMCEC à participer activement à cet événement important.

Allègement de la Pauvreté (Ordre du jour : Point 10)

105- **Prenant note avec satisfaction de** la convocation de la 11^{ème} Réunion du Groupe de Travail du COMCEC sur l'Allègement de la Pauvreté le 5 avril 2018 à Ankara, sous le thème «Qualité de l'éducation dans les pays membres de l'OCI», **salue** les recommandations de politiques suivantes :

- Augmenter à la fois la quantité et la qualité des enseignants, en particulier ceux qui enseignent dans les écoles desservant les défavorisés et les plus pauvres, en améliorant les taux de rémunération, les interventions pédagogiques, les incitations à la performance, la formation et la réforme des programmes,
- Accroître l'efficacité de l'enseignement et de l'apprentissage grâce à l'adoption et l'usage plus répandu de nouveaux modèles basés sur les technologies de l'information et de la communication (TIC),

- Promouvoir de meilleures possibilités d'apprentissage pour la petite enfance grâce à un enseignement pré-primaire accessible et abordable,
- Assurer un universalisme progressif pour combler le fossé entre les résultats d'apprentissage des riches et des pauvres,
- Encourager et renforcer la responsabilisation par le biais de l'engagement des parents et de la participation des parents au suivi de l'éducation de leurs enfants et à l'intensification de l'interaction parent-enseignant afin d'améliorer les services éducatifs.

(Réf. : Document Code OCI/COMCEC/.....)

106- **Prenant note avec satisfaction** de la convocation de la 12^{ème} Réunion du Groupe de Travail sur l'Allègement de la Pauvreté, tenue le 4 octobre 2018 à Ankara, sous le thème «Aptitudes de développement dans les Pays Membres de l'OCI : Formation professionnelle», **salue** les recommandations de politiques suivantes :

- Améliorer l'accès des étudiants/jeunes pauvres à l'enseignement professionnel en éliminant/réduisant les frais de scolarité, en offrant des plans de bourses mensuelles et en fournissant des installations adéquates (logement) pour les étudiants venant de régions éloignées,
- Faire correspondre les compétences enseignées aux institutions d'EFTP aux exigences industrielles grâce à une mise à jour du curriculum axée sur l'emploi et sur la demande et l'amélioration des installations des institutions d'EFTP ainsi que la mise en place d'un centre de formation dans la zone industrielle
- Augmenter à la fois la quantité et la qualité des enseignants dans le secteur de l'EFTP en leur proposant des programmes de développement professionnel, un rattachement industriel et une reconnaissance de leur travail en fonction de la performance,
- Accroître la sensibilisation à l'EFTP et à la reconnaissance sociale de ses diplômés afin d'accroître le nombre d'inscriptions dans les secteurs d'EFTP et de créer de nouvelles opportunités d'emploi pour les diplômés qualifiés.

(Réf. : Document Code OCI/COMCEC/.....)

107- **Appelle** les États Membres qui se sont inscrits au Groupe de Travail du COMCEC sur l'Allègement de la Pauvreté à participer activement à la 13^{ème} Réunion du Groupe de Travail qui se tiendra le 4 avril 2019 à Ankara sous le thème «*Accès aux services de santé dans les Pays Membres de l'OCI : Une approche en faveur des pauvres*», ainsi que sa 14^{ème}

Réunion qui se tiendra le 26 septembre 2019 sous le thème «Mortalité infantile et maternelle dans les Pays Membres de l'OCI» et **appelle également** les États Membres qui ne l'ont pas encore fait , de s'inscrire au Groupe de Travail du COMCEC sur l'Allègement de la Pauvreté.

108- **Salue également** les efforts de l'Albanie, de la Gambie, de l'Indonésie et du Suriname pour la mise en œuvre réussie des projets suivants en 2017 au sein du quatrième appel de projets dans le cadre du Financement de Projets du COMCEC :

- Le Projet intitulé «Création d'une Feuille de Route pour un Service Social Intégré pour le Logement» mis en œuvre par l'Albanie en partenariat avec la Turquie et l'Indonésie,
- Le Projet intitulé «Formation sur l'Entrepreneuriat et la Gestion des Petites Entreprises pour les Femmes en Gambie, au Sénégal et au Sierra Leone» mis en œuvre par la Gambie en partenariat avec le Sierra Leone et le Sénégal,
- Le Projet intitulé «Renforcer les Moyens de Subsistance Locales et Durables pour Activer les Pauvres en Ouvrant une Voie de Marketing par le Commerce Électronique» mis en œuvre par l'Indonésie en partenariat avec le Bangladesh, la Malaisie et le Pakistan,
- Le Projet intitulé «La Professionnalisation de la Garde d'Enfants dans Certains Pays de l'OCI» mis en œuvre par le Surinam en partenariat avec le Nigeria et la Guyane.

109- **Salue également** les efforts de la Gambie et de l'Indonésie pour les projets suivants mis en œuvre en 2018 au sein du cinquième appel de projets dans le cadre du Financement de Projets du COMCEC :

- Le projet intitulé «Formation sur l'esprit d'entreprise pour les enseignants dans les Pays de l'OCI sélectionnés» mis en œuvre par la Gambie, en partenariat avec le Cameroun et le Sénégal.
- Le projet intitulé «Amélioration du système de guichet unique pour la protection sociale et la réduction de la pauvreté dans les Pays de l'OCI» mis en œuvre par l'Indonésie en partenariat avec l'Azerbaïdjan, le Pakistan et le Bangladesh.

i) Le Fonds de Solidarité Islamique pour le Développement (FSID) et le Programme Spécial pour le Développement de l'Afrique (PSDA)

110- **Félicite** les États Membres qui ont récemment contribué au FSID, **réitère ses demandes** aux États Membres qui se sont engagés à respecter leurs engagements et

demande au Groupe de la BID d'en faire un rapport à la prochaine Session du COMCEC sur la manque à gagner pour atteindre le capitale ciblé du FSID.

111- **Rappelle** la résolution pertinente de la 33^{ème} Session du COMCEC sur les observations des États Membres visant à améliorer les performances du Fonds en matière d'allègement de la pauvreté, notamment en augmentant la base de projets et la portée du Fonds en se concentrant sur un plus grand nombre de projets, en particulier des projets de petite/moyenne taille financés par des subventions, **réitère sa demande** au FSID de prendre en compte ces observations lors de la planification de ses programmes et activités futurs.

112- **Prend note** des rapports de la BID sur le FSID et le PSDA, reconnaît le progrès réalisé dans le PSDA et demande à la BID de préparer des rapports d'évaluation sur le PSDA, à l'achèvement de ses projets, en fournissant des détails sur les objectifs, les partenaires, les bénéficiaires, les résultats, les leçons retenues, etc. et de les soumettre aux forums appropriés de l'OCI, ainsi qu'aux prochaines réunions du COMCEC.

113- **Demande** au FSID de poursuivre sa politique de soutien aux PME.

114- **Demande également** au FSID d'intensifier ses efforts pour la mobilisation des ressources provenant de différentes sources, y compris les ressources gouvernementales, non-gouvernementales et le secteur privé dans les États Membres.

115- **Félicite** les efforts déployés par la Banque Islamique de Développement (BID) pour mobiliser des ressources provenant de différentes institutions de financement pour la mise en œuvre du Programme Spécial du Développement d'Afrique (PSDA).

116- Rappelant les résolutions pertinentes des 32^{ème} et 33^{ème} Sessions du COMCEC, **réitère sa demande** à la BID de finaliser l'affectation du financement au projet de renforcement des capacités du SESRIC pour la finalisation réussie du Programme du Coton de l'OCI.

ii) Programme de l'EPF-OCI

117- **Apprécie** les efforts continus du SESRIC pour lancer et mettre en œuvre divers programmes de renforcement des capacités dans différents domaines et centres d'intérêt pour les Pays Membres, en vue de renforcer les capacités et la qualité des ressources humaines dans ces pays, et **appelle** le SESRIC à mobiliser davantage de ressources financières pour le programme.

118- **Appelle** les États Membres à participer et à soutenir les différents programmes de renforcement des capacités du SESRIC dans le cadre du Programme de l'EPF-OCI.

119- **Demande** au SESRIC de mener davantage de programmes de formation axés sur l'entrepreneuriat, y compris l'entrepreneuriat des femmes dans le cadre de l'EPF-OCI.

iii) Mise en Œuvre des ODD

120- **Rappelle** la résolution pertinente de la 33^{ème} Session du COMCEC, **prend note** de la liste des activités liées aux ODD des Institutions pertinentes de l'OCI en vue de l'application des ODD dans les États Membres et regroupées par le Bureau de Coordination du COMCEC et **appelle** les États Membres et les Institutions compétentes de l'OCI à participer activement à ces activités.

121- **Demande** au Bureau de Coordination du COMCEC de compiler les activités des institutions de l'OCI concernées par les objectifs de développement durable dans les domaines de la pauvreté, de la santé, de la faim, de l'éducation, de l'égalité des sexes, du travail décent et de la croissance économique, de l'industrie, de l'innovation et de l'infrastructure et du changement climatique.

122- **Prenant note avec satisfaction** du rapport présenté par SESRIC sur l'Enquête des Tendances sur les Priorités dans les ODD des Pays Membres de l'OCI, **demande** au SESRIC de préparer un rapport annuel pour rendre compte des progrès réalisés au niveau de l'OCI dans la réalisation des ODD classés par ordre de priorité tel que décidé par les États Membres, à soumettre aux Sessions Ministérielles du COMCEC, et **demande également** au SESRIC d'accorder une importance particulière au développement des capacités statistiques des Bureaux nationaux de Statistiques des États Membres dans le cadre de son programme de renforcement des capacités statistiques de l'OCI (StatCaB).

Renforcement de la Coopération Financière (Ordre du jour : Point 11)

123- **Prenant note avec satisfaction de** la convocation de la 10^{ème} Réunion du Groupe de Travail du COMCEC sur le Coopération Financière le 29 mars 2018 à Ankara sous le thème «Rôle du Sukuk dans les marchés de capitaux islamiques», **salue** ses recommandations de politiques :

- Développer un cadre juridique et réglementaire habilitant pour les marchés de capitaux islamiques et promouvoir une collaboration solide entre les principaux acteurs du marché dans le but d'améliorer l'écosystème pour l'émission de Sukuk,

- Améliorer l'infrastructure du marché et, le cas échéant, le cadre fiscal existant pour l'amélioration de l'émission de Sukuk,
- Développer une base de liquidités durables pour le soutien de la demande d'actifs de façon conforme à la Charia, et faciliter la diversification des acteurs du marché du côté de la demande sur le marché du Sukuk,
- Promouvoir un approvisionnement durable en émission de Sukuk auprès du secteur privé, dans le but de favoriser la diversification des participants du secteur industriel du côté de l'offre et d'élargir la courbe de rendement de référence,
- Développer un processus de gouvernance de Charia sans faille dans le but d'accélérer le délai d'émission de Sukuk, améliorer la clarté des structures de Sukuk, promouvoir l'innovation des produits, renforcer la confiance des marchés et augmenter la sensibilisation au marché parmi les professionnels du secteur industriel.

(Réf. : Document Code OCI/COMCEC/.....)

124- **Prenant note avec satisfaction de** la convocation de la 11^{ème} Réunion du Groupe de Travail du COMCEC sur le Coopération Financière le 25 octobre 2018 à Ankara sous le thème «Gestion des Fonds Islamiques», **salue** ses recommandations de politiques :

- Développement de mesures clés (plans directeurs, activités promotionnelles, etc.) pour soutenir un écosystème viable pour les fonds islamiques,
- L'élaboration d'un cadre solide de réglementation, de surveillance et de Charia pour assurer la conformité, la croissance et la protection de tous les intérêts des parties prenantes, en particulier des investisseurs,
- Encourager la création de fonds institutionnels pour augmenter la demande de fonds islamiques,
- Encourager l'élaboration d'un cadre fiscal favorisant l'obtention d'engagements fermes de l'offre et de la demande afin de promouvoir un positionnement concurrentiel des fonds islamiques.

(Réf. : Document Code OCI/COMCEC/.....)

125- **Appelle** les États Membres qui s'étaient enregistrés au Groupe de Travail du COMCEC sur la Coopération Financière, à participer activement à la 12^{ème} Réunion du Groupe de Travail qui se tiendra le 28 mars 2019 à Ankara sous le thème «Financement de l'infrastructure par le biais des Finances Islamiques», et sa 13^{ème} Réunion qui se tiendra le 17 octobre 2019 sous le thème «Améliorer le secteur Takaful dans les Pays Membres de l'OCI» et **appelle également** les États Membres qui ne l'ont pas encore fait, à s'inscrire au Groupe de Travail du COMCEC sur la Coopération Financière.

126- **Salue** les efforts du Nigeria et de la Turquie pour les projets suivants mis en œuvre en 2018 au sein du cinquième appel de projets dans le cadre du Financement de Projets du COMCEC :

- Le projet intitulé «Formation et Directives sur l'Émission de Sukuk» mis en œuvre par le Nigéria en partenariat avec la Gambie et le Togo,
- Le projet intitulé «Amélioration de la Protection des Consommateurs Financiers dans les États Membres de l'OCI» mis en œuvre par la Turquie, en partenariat avec 11 autres Pays Membres.

i) Forum des Bourses de Valeurs OCI

127- **Salue** le rapport de la 12^{ème} Réunion du Forum des Bourses de l'OCI, organisée par Borsa İstanbul le 11 septembre 2018, à İstanbul.

128- **Prend note** de la décision du Forum de le renommer «Forum des Échanges OIC (OICEF).»

129- **Prend note** de l'exposé du Secrétariat du Forum des échanges de l'OCI sur les efforts du Groupe de Travail du Forum sur les métaux précieux pour accélérer le projet d'Échanges d'or de l'OCI en utilisant les infrastructures de négociation et de conservation nouvellement développées de Borsa İstanbul avant la création de l'Échange d'Or de l'OCI et **demande** au Secrétariat du Forum de finaliser les préparatifs techniques en vue de la création de l'Échange d'Or de l'OCI et d'en faire un rapport à la 35^e session du COMCEC.

130- **Invite** les États Membres intéressés à soutenir activement le Groupe de Travail du Forum sur les métaux précieux de finaliser les travaux nécessaires en accélérant l'harmonisation des cadres réglementaires.

131- **Salue** la proposition de Borsa İstanbul en tant que Secrétariat du Forum des Échanges de l'OCI, d'accueillir la 13^{ème} Réunion du Forum en 2019 à İstanbul et **demande** à tous les États Membres de prendre part activement à cette Réunion.

132- **Demande** à Borsa İstanbul, en tant que Secrétariat du Forum des Échanges de l'OCI, en coopération avec la BID, de continuer à travailler à la promotion de l'Indice S&P OCI/COMCEC Charia 50 et de ses sous-indices potentiels et de développer des produits et services efficaces fondés sur l'Indice.

133- **Invite également** les États Membres à soutenir activement le Groupe de Travail du

Forum sur les Indices, y compris la promotion de l'Indice S&P OCI/COMCEC Charia 50 et de ses sous-indices potentiels qui incluent mais ne se limitent pas à la publication de l'Indice sur les sites officiels de leurs Bourses.

ii) Coopération entre les Organismes de Réglementation des Marchés de Capitaux

134- **Salue** le rapport de la 7^{ème} Réunion du Forum des Régulateurs des Marchés de Capitaux du COMCEC, qui a été accueilli par le Conseil des Marchés de Capitaux de la République de Turquie le 8 novembre 2018 à Ankara.

135- **Salue** les efforts déployés par les Groupes de Travail du Forum des Régulateurs des Marchés de Capitaux du COMCEC, à savoir le renforcement des capacités, le développement des marchés et la littératie financière, et **appelle** les États Membres à soutenir les efforts du forum en participant à ses réunions, contribuant ainsi à l'accomplissement des mandats des Groupes de Travail.

136- **Rappelant** la résolution pertinente de la 33^{ème} Session du COMCEC, la Session **prend note** de l'exposé du Secrétariat du Forum des Régulateurs des Marchés des Capitaux du COMCEC sur la création de la plate-forme électronique COMCEC Real Estate/COMCEC Real Estate Exchange entre les États Membres intéressés de l'OCI et **demande** au Secrétariat du Forum/Forum de finaliser les préparatifs juridiques, administratifs et technologiques pour la mise en place de la plate-forme d'échange électronique immobilière/COMCEC Real Estate Exchange avant la 35^{ème} Session du COMCEC.

137- **Rappelant** la résolution pertinente de la 33^{ème} Session du COMCEC, la Session **invite** les États Membres intéressés à participer activement à la création de la Plate-forme électronique du COMCEC Real Estate/Bourse immobilière du COMCEC et les a invités à identifier leurs organismes agréés et à les informer au Secrétariat du Forum avant la 35^{ème} Réunion du Comité de Suivi du COMCEC.

138- **Salue** l'offre du Conseil des Marchés des Capitaux de la République de Turquie, en tant que Secrétariat du Forum, d'accueillir la 8^{ème} Réunion du Forum en 2019, et **demande** à tous les États Membres de participer activement à cette Réunion.

iii) Coopération entre les Banques Centrales et les Autorités Monétaires

139- **Prend note** du communiqué de la 16^{ème} Réunion des Banques Centrales et des

Autorités Monétaires des États Membres de l'OCI, organisée par la Banque Centrale de Turquie à Antalya/Turquie les 23-25 septembre 2018 et **prend note également** de la décision de ladite Réunion de continuer ses activités en tant que «Forum des Banques Centrales de l'OCI-COMCEC.»

140- **Salue** l'offre de la Banque centrale de Turquie, en tant que Secrétariat du Forum des Banques Centrales de l'OCI-COMCEC, d'organiser sa 1^{ère} réunion en 2019 et **invite** tous les États Membres à participer à cette Réunion.

141- **Félicite** les programmes de formation et de renforcement des capacités organisés par le SESRIC entre les Banques Centrales et les Autorités Monétaires des États Membres sur les différents aspects de la coopération et **demande** au SESRIC de poursuivre l'organisation de telles activités pour les institutions compétentes des États Membres.

Échange de Vues sur la «Facilitation du Commerce : Amélioration des systèmes de gestion des risques douaniers dans les États Membres de l'OCI» (Ordre du jour : Point 12)

142- **Salue** les Recommandations de Politiques sur «la Facilitation du Commerce : Amélioration des systèmes de gestion des risques douaniers dans les États Membres de l'OCI.»

(Réf. : Document Code OCI/COMCEC/.....)

Thème de la prochaine Session d'Échange de Vues

143- **Décide** de «Promouvoir des systèmes alimentaires durables dans les pays islamiques» comme thème pour la Session d'Échange de Vues à la 35^{ème} Session du COMCEC et **demande** au Groupe de Travail du COMCEC sur l'Agriculture lors de sa 13^{ème} Réunion, en coopération avec les institutions de l'OCI concernées, de proposer des recommandations de politiques concrètes sur ce sujet et d'en faire un rapport à la 35^{ème} Session du COMCEC.

Date de la 35^{ème} Session du COMCEC (Ordre du jour: Point 13)

144- **Décide** que la 35^{ème} Réunion du Comité de Suivi aura lieu les 24-25 avril 2019 à Ankara, Turquie et que la 35^{ème} Session du COMCEC aura lieu les 25-28 novembre 2019 à İstanbul, Turquie.

Questions Diverses (Point de l'Ordre du Jour : 14)

145- **Appelle** les Pays Membres à signer et à ratifier les statuts du Centre du Travail de l'OCI à Bakou, en Azerbaïdjan.